



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
LAVAL**



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
de la Mayenne

Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Laval 2023-2026

**Stratégie Territoriale de Sécurité et de
Prévention de la Délinquance 2023-2026**

Ville de Laval

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC.....	2
1.1. Le territoire considéré.....	2
1.2. Données générales et perception de la situation	4
1.3. Etat et évolution de la délinquance constatée par la Police Nationale	5
1.3.1. Délinquance générale	5
1.3.2. Indicateurs de Pilotage des Services (IPS).....	6
Focus sur les cambriolages	7
1.3.3. Atteintes aux Biens	8
1.3.4. Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP).....	9
1.3.5. Escroqueries et infractions économiques et financières	12
1.3.6. Infractions Révélées par l'Action des Services (IRAS) – dont les infractions à la légalisation sur les stupéfiants (ILS).....	13
1.3.7. Taux d'élucidation.....	14
1.4. La perception des autorités (Préfecture et Parquet).....	16
1.5. Eléments de diagnostic concernant la prévention de la délinquance des mineurs et prévention de la récidive.....	17
1.5.1. Données de la Police nationale concernant les personnes mises en cause et l'implication des mineurs	17
1.5.2. Principaux éléments issus des rencontres avec les partenaires.....	18
1.6. Eléments de diagnostic concernant les personnes vulnérables.....	26
1.6.1. Les violences intrafamiliales et les violences conjugales.....	26
1.6.2. Les partenaires de l'accès au droit et de l'aide aux victimes.....	27
1.6.2.1. Concernant l'accès au droit et l'aide aux victimes généraliste	27
1.6.2.2. Concernant les violences faites aux femmes	28
1.6.2.3. Concernant les enfants victimes ou témoins	30
1.6.3. Les actions en direction des auteurs.....	30
1.6.4. Une nouvelle thématique prise en compte : la prostitution et en particulier celle des mineurs.....	31
1.7. Eléments de diagnostic concernant la tranquillité publique et l'implication des habitants	32
1.7.1. Les moyens dédiés	32
1.7.1.1. La Police nationale.....	32
1.7.1.2. La Police municipale	32
1.7.1.3. La vidéoprotection urbaine.....	33
1.7.1.4. Le GLEAM (Groupement Local d'Employeurs d'Agents de Médiation).....	34
1.7.2. Situation dans l'habitat collectif	35
1.7.3. Situation au niveau des transports publics.....	36

**Stratégie Territoriale de Sécurité et de
Prévention de la Délinquance 2023-2026**

Ville de Laval

1.7.4. Les autres partenaires impliqués	38
1.7.4.1. Le service départemental d'incendie et de secours.....	38
1.7.4.2. Le Centre hospitalier de Laval	38
1.7.4.3. Les représentants des centres sociaux (Maisons de quartier et CLEP), des Comités d'animation et du service Laval Direct Proximité.....	39
1.7.4.4. Les représentants des commerçants.....	42
1.7.5. La charte de la vie nocturne et l'arrêté municipal de lutte contre l'alcoolisme sur les zones réservées aux piétons	42
1.7.6. L'insécurité routière et les rodéos urbains	43
1.7.7. Les dispositifs de démocratie participative	43
2. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	44
3. LA GOUVERNANCE ET LE MODE OPÉRATOIRE.....	45
3.1. <i>La gouvernance</i>	45
3.2. <i>Le mode opératoire</i>	45
3.2.1. Un coordonnateur/ Une coordonnatrice du C.L.S.P.D.	45
3.2.2. Quatre groupes de travail.....	45
3.2.3. Les groupes territorialisés	46
3.2.4. Un conseil pour les droits et devoirs des familles	46
3.2.5. Un Protocole Parquet/Ville de Laval pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre et la mesure de transaction municipale	46
3.2.6. Les G.P.O	47
3.2.7. Le G.L.T.D.....	47
4. LE PLAN D'ACTIONS.....	48
4.1. <i>Dans le domaine de la prévention, de l'éducation, citoyenneté, parentalité</i>	48
4.2. <i>Dans le domaine concernant l'identification et l'accompagnement des publics vulnérables et particulièrement les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes</i>	53
4.3. <i>Dans le domaine de la tranquillité publique</i>	56
4.3.1. Lutte contre la délinquance.....	56
4.3.2. Implication de la population	60
4.4. <i>Dans le domaine de la prévention de la radicalisation</i>	61
4.5. <i>Dans le domaine de la relation aux autres communes de Laval Agglomération</i>	61
5. ÉVALUATION.....	62
6. LA COMMUNICATION.....	62
6.1. <i>Communication interne Mairie</i>	62
6.2. <i>Communication externe</i>	62
7. FINANCEMENTS	63
8. SIGNATURES	64

PRÉAMBULE

- Située au cœur du département de la Mayenne, la Ville de Laval (49 733 habitants¹), Ville Préfecture, dispose d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance depuis février 2014 et d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance depuis juin 2015.
- Cette instance et ce contrat se déclinent autour de quatre axes considérés comme prioritaires :
 - Le renforcement de la prévention de la délinquance chez les jeunes de 12 à 25 ans
 - La prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales
 - L'amélioration de la tranquillité publique
 - La lutte contre les conduites addictives
- La présente stratégie territoriale s'inscrit dans la continuité par rapport à ces orientations locales tout en s'ajustant au regard à la fois des orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance de mars 2020 et du plan départemental de prévention de la délinquance 2021-2024.
- Le diagnostic réalisé sur le deuxième semestre 2022, en préparation de la présente, aura permis :
 - de prendre en compte les évolutions de la délinquance constatée sur la période 2019-2022 marquée par plusieurs séquences épidémiques,
 - de revenir sur les violences urbaines qu'a eu à connaître la Ville de Laval dans les nuits du 16 au 18 avril 2022, en particulier sur le quartier Saint-Nicolas.
 - de conduire une série d'entretiens individuels et collectifs avec les partenaires institutionnels co-signataires mais aussi avec les partenaires locaux impliqués dans ces travaux,
 - de porter un regard attentif sur les moyens engagés (humains et techniques) et sur les modes de fonctionnement permettant de faire vivre le partenariat et donc la coproduction de prévention et de sécurité.
- Cette nouvelle stratégie territoriale en reprend la synthèse.

¹ Population municipale au 1^{er} janvier 2022 – RP 2022

Ville de Laval

1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

1.1. Le territoire considéré

- Laval se situe au cœur du département de la Mayenne à environ 300 km de Paris (1h10 en TGV) et à équidistance de Rennes et du Mans via l'A81.
- Elle subit l'influence de Rennes en matière de stupéfiants mais aussi la présence de délinquants originaires du Mans ou de la région parisienne.

Situation géographique de la Ville de Laval



Source : <https://www.cartes-2-france.com/>

Ville de Laval

- Parmi les quartiers qui la composent, deux quartiers ont été retenus au titre de la géographie prioritaire de la politique de la ville en 2015 et relèvent du contrat de ville d'Agglomération 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022 par la loi de décembre 2019 et le pacte de Dijon puis jusqu'en 2023 par le projet de loi de finances 2022 :
 - Le quartier Saint-Nicolas pour deux secteurs distincts : Saint-Nicolas Kellermann et Saint-Nicolas Pavement- Charité-Mortier-Murat
 - Une partie du quartier des Fourches
 - Le quartier des Pommeraies, placé en territoire de veille active, qui a été rénové jusqu'en 2017 dans le cadre d'une convention ANRU 1
- Le quartier Saint-Nicolas fait également l'objet depuis 2018 d'un programme de renouvellement urbain qui se poursuit dans le cadre d'un avenant signé en juin 2022 pour la période 2022-2028.

Les différents quartiers de la commune



1.2. Données générales et perception de la situation

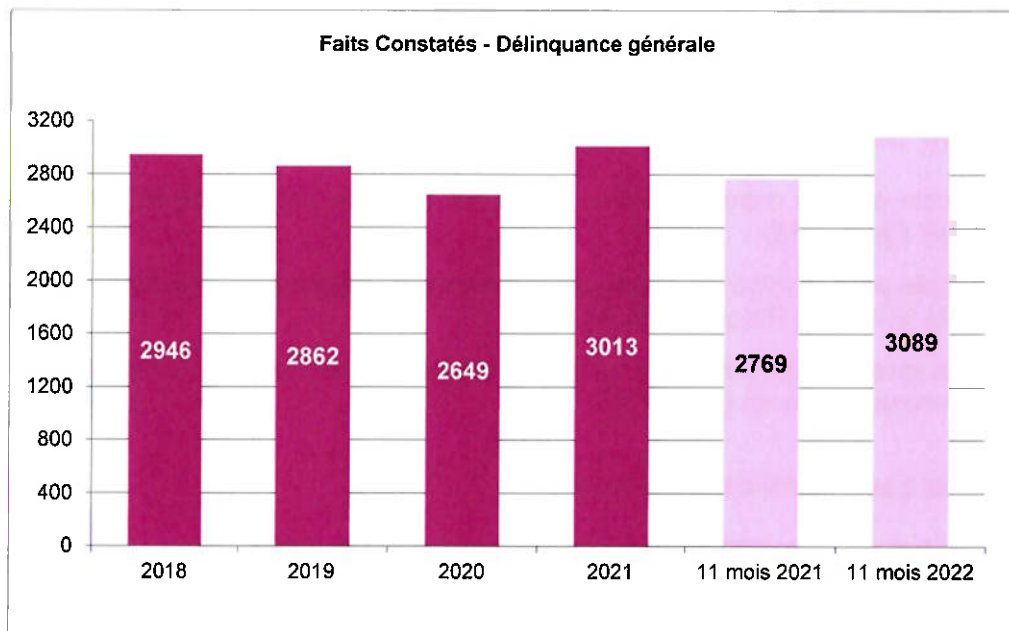
- Le CLSPD plénier a été réuni régulièrement entre 2015 et 2022, à l'exception de 2020 en raison de la crise sanitaire.
- Sa composition devra être actualisée par arrêté et il conviendra de le doter d'un règlement intérieur.
- Le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance ne dispose pas d'outils d'évaluation.
- Une charte de déontologie a été signée en 2017 et une adresse mail dédiée a été créée (clspd@laval.fr) mais les échanges nominatifs n'ont pas été mis en œuvre.
- Aucun groupe de travail formalisé n'a été mis en place, à l'exception des groupes d'échanges dans les deux QPV mais qui ne sont pas rattachés au CLSPD.
- Par contre, plusieurs outils ont été créés :
 - protocole pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre signé entre la Ville et le Parquet (juin 2015)
 - protocole pour la mise en œuvre de la mesure de transaction municipale signé entre la Ville et le Parquet (2016)
 - contrat local de lutte contre les violences conjugales, sexuelles et sexistes faites aux femmes signé en juin 2019
- La Ville de Laval bénéficie par ailleurs :
 - du contrat de Ville d'Agglomération prorogé jusque fin 2023
 - d'un programme de réussite éducative
 - d'un Contrat Local de santé réécrit au niveau de l'Agglomération et signé le 8 juin 2023
 - d'un Conseil local de santé mentale d'Agglomération installé fin 2016

1.3. Etat et évolution de la délinquance constatée par la Police Nationale

NB : Les données ci-dessous, communiquées par la DDSP de la Mayenne concernent la seule commune de Laval.

1.3.1. Délinquance générale

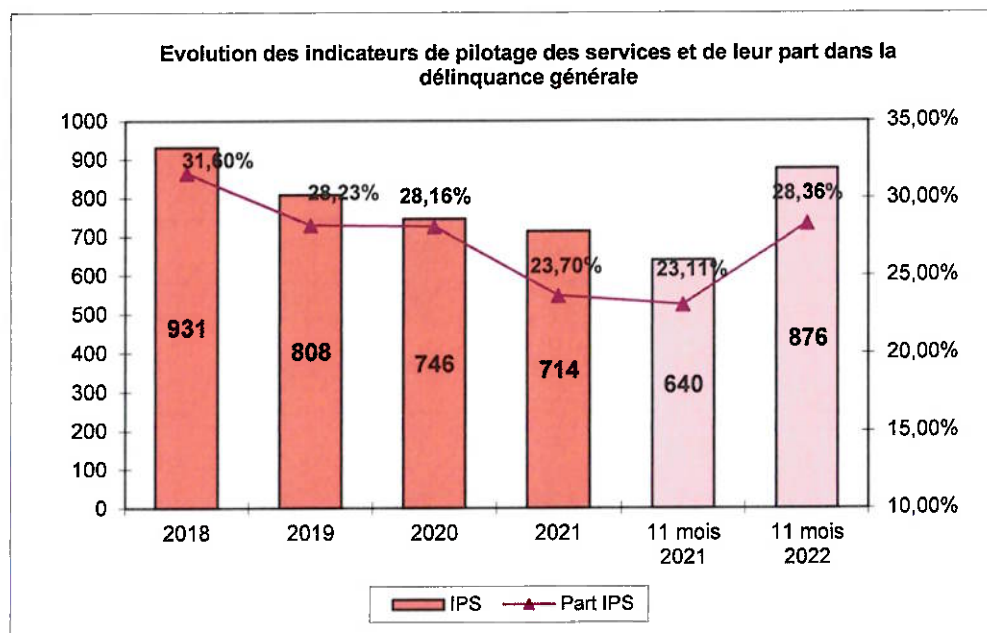
- Bien que le total des faits constatés ait été abandonné en tant qu'élément d'évaluation par le ministère de l'Intérieur en 2013, au profit d'une analyse par grands agrégats, il reste un indicateur sur un temps long, de l'évolution de la délinquance sur la commune.



- Après une légère diminution entre 2018 et 2019 (-2,85 %) et un recul conjoncturel en 2020, lié à la crise sanitaire (impact des confinements et des couvre-feux), la délinquance générale a progressé en 2021 passant de 2862 faits en 2019 à 3013 faits en 2021 (+5,3 %).
- Cette tendance se confirme en outre sur les 11 premiers mois de 2022 (+11,6 % par rapport aux 11 premiers mois 2021)
- A noter d'ores et déjà que la hausse de la délinquance en 2021 est plus particulièrement due, d'une part à un pic des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) et d'autre part à une progression des infractions révélées par l'action des services.
- Pour les 11 premiers mois 2022, si les AVIP restent à un niveau élevé, avec dans le même temps une nouvelle hausse des IRAS, c'est une augmentation significative des atteintes aux biens qui induit cette évolution.

1.3.2. Indicateurs de Pilotage des Services (IPS)

- Ils constituent ce qui était précédemment qualifié de « délinquance de proximité » et portent plus particulièrement sur les faits commis sur la voie publique ou dans les lieux publics et les cambriolages.



- **Après un recul continu entre 2018 et 2021 (-23,3 % en trois ans), le total des indicateurs de pilotage des services enregistre une hausse significative sur les 11 premiers mois de 2022.**
- Dans le même temps, la part des IPS dans la délinquance générale qui était passée de 31,6 % en 2018 à 23,7 % en 2021, repart à la hausse pour se situer à 28,4 %.
- Parmi cet agrégat, à l'exception des vols à main armée avec arme à feu, des dégradations de biens et des vols de deux roues motorisés, toutes les autres infractions enregistrent une hausse sur les 11 premiers mois 2022, plus particulièrement marquée pour :
 - Les vols à la roulotte et d'accessoires sur véhicule : 373 sur 11 mois 2022 contre 183 sur 11 mois 2021 après là aussi une tendance à la baisse entre 2018 et 2021
 - Les cambriolages : 171 faits sur 11 mois 2022 contre 97 sur 11 mois 2021, après un recul continu entre 2018 et 2021
 - Les vols avec violences avec arme blanche ou sans arme : 59 sur 11 mois 2022 contre 34 sur 11 mois 2021.

Ville de Laval

- Les incendies volontaires de biens publics et privés : 49 sur 11 mois 2022 contre 24 sur 11 mois 2021.

Détail des IPS sur la Ville	2018	2019	2020	2021	11 mois 2021	11 mois 2022
Vol à main armée - arme à feu	3	0	1	2	2	0
Vols avec violence (arme blanche ou sans arme)	63	72	46	39	34	59
Cambriolages	176	172	127	116	97	171
Vols à la tire	69	56	27	30	27	46
Vols d'automobiles et de véhicules avec fret	32	30	36	19	15	33
Vols à la roulotte et d'accessoires	309	249	279	204	183	373
Vols 2 roues motorisés	35	34	36	60	58	39
Dégradations de biens publics ou privés ou VL privés	223	174	177	219	200	106
Incendies volontaires de biens publics et privés	21	21	17	25	24	49
TOTAL	931	808	746	714	640	876

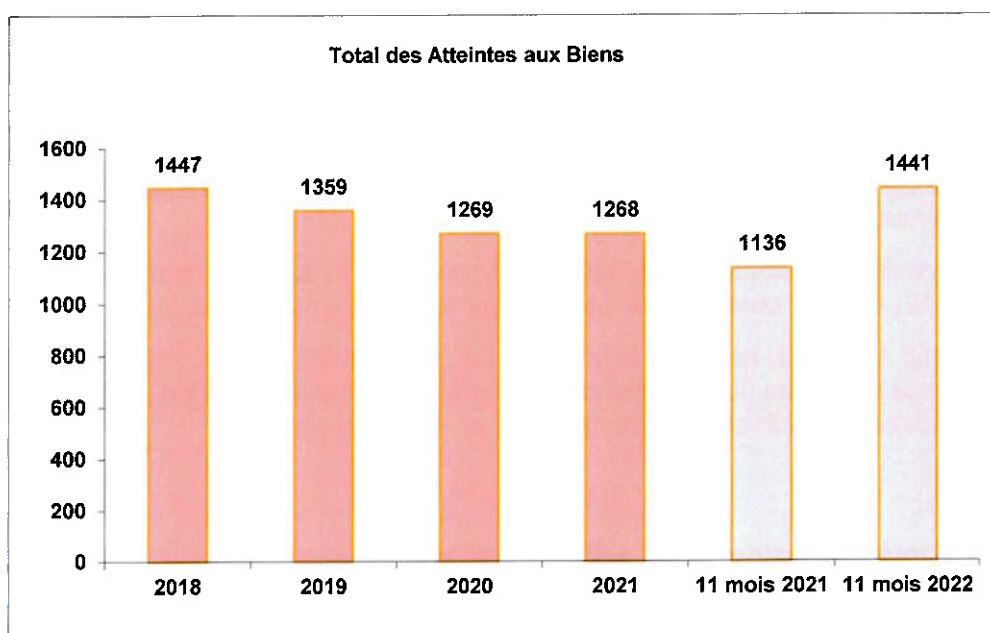
Focus sur les cambriolages

	2018	2019	2020	2021	11 mois 2021	11 mois 2022
Cambriolage de lieux d'habitation	101	106	75	62	50	81
Cambriolage de locaux professionnels ou associatifs	63	46	36	43	37	52
Cambriolages dans un autre lieu	12	20	16	11	10	38
Total	176	172	127	116	97	171

- La hausse des cambriolages sur les 11 premiers mois 2022 est d'autant plus significative pour :
- Les cambriolages de lieux d'habitation (résidences principales ou secondaires)
 - Les cambriolages dans d'autres lieux comme les caves, parkings ou jardins par exemple

1.3.3. Atteintes aux Biens

- Cet agrégat reprend l'ensemble des IPS, auxquels s'ajoutent les vols simples et les vols avec violences contre des particuliers à leur domicile.
- Pour ces derniers et alors que l'on relevait seulement **5 vols avec violence à domicile** en 2018 et 4 en 2019, l'année 2020 a été marquée par un pic avec 12 faits. 7 faits de cette nature ont été enregistrés en 2021 et 8 sur les 11 premiers mois 2022.



- A l'instar des IPS, le total des atteintes aux biens a connu un recul significatif entre 2018 et 2019 passant de 1447 faits à 1359.
- Cependant et si là aussi la crise sanitaire a induit un nouveau recul en 2020, le total des atteintes aux biens est resté stable en 2021 (1268 faits) contrairement aux IPS qui elles ont encore reculé.
- Cette évolution est liée à celle des vols simples qui ont conjoncturellement progressé en 2021 par rapport à 2020.
- Pour les 11 mois 2022, le total des atteintes aux biens augmente de 26,8 % en raison à la fois de la hausse des IPS mais aussi d'une nouvelle hausse des vols simples.
- **En 2021, les atteintes aux biens représentaient 42,1 % de la délinquance générale contre 49,1 % en 2018. Sur les 11 premiers mois 2022, elles représentent 46,7 % de la délinquance générale, ce qui reste proche du taux observé pour 2019.**

Ville de Laval

- Les vols simples :

	2018	2019	2020	2021	11 mois 2021	11 mois 2022
Vols avec entrée par ruse	9	16	11	9	9	6
Vols simples au préjudice de particuliers	428	467	415	420	374	440
Autres vols simples : vols à l'étalage, vols sur chantier, exploitation agricole ou contre des établissements publics ou privés)	143	120	112	148	133	157

- Les vols simples commis au préjudice de particuliers (vols à la tire, vols dans des locaux ou lieux privés ou publics) ont connu un pic en 2019 (467 faits) et ont reculé en 2021 mais enregistrent une nouvelle hausse significative sur les 11 premiers mois 2022.
- Les autres vols simples apparaissent en hausse en 2021 (148 faits contre 120 en 2019) et cette tendance se poursuit sur les 11 premiers mois 2022
- Compte tenu du nombre significatif de vols simples constatés, il serait intéressant de pouvoir disposer de données plus détaillées afin de pouvoir plus particulièrement cibler les infractions les plus concernées.

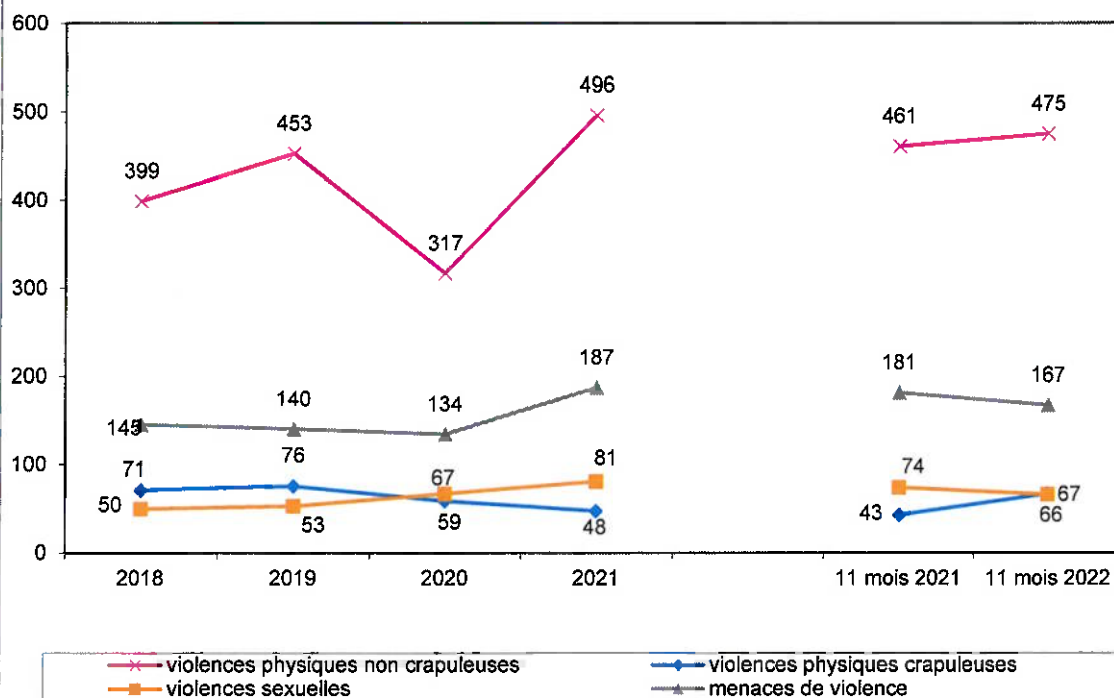
1.3.4. Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

	2018	2019	2020	2021	11 mois 2021	11 mois 2022
Total Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	665	722	577	812	759	775
<i>Part AVIP dans la DG</i>	22,57%	25,23%	21,78%	26,95%	27,41%	25,09%

- Après une hausse en 2019 (722 faits contre 665 en 2018), le total des AVIP a significativement diminué en 2020, année de crise sanitaire marquée par les confinements successifs propices à une hausse des violences intrafamiliales mais qui n'ont pas forcément été déclarées.
- L'année 2021 a été marquée par un pic des AVIP (812 faits) et le nombre de faits demeure à un niveau élevé sur les 11 premiers mois 2022.
- **Dans le même temps, le poids des AVIP dans la délinquance générale est passé de 22,6 % en 2018 à pratiquement 27 % en 2021, soit près d'un fait sur trois commis sur la commune.**
- Cette part des AVIP reste au-dessus de 25% sur les 11 premiers mois 2022 et est en outre quelque peu « minimisée » au vu de la hausse de la délinquance générale induite par les atteintes aux biens et les IRAS.

Ville de Laval

Evolution des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)



- Les violences physiques crapuleuses

- Les faits commis relèvent essentiellement des vols avec violence (aucun fait relevé concernant les règlements de comptes entre malfaiteurs, homicides ou tentatives d'homicide à l'occasion de vols sur les 4 dernières années)
- Aux vols avec violences commis sur la voie publique, s'ajoutent ceux commis contre des établissements financiers ou commerciaux et ceux contre des particuliers à leur domicile

	2018	2019	2020	2021	11 mois 2021	11 mois 2022
Vols avec violence hors voie publique	5	4	12	7	7	7

- Les violences physiques non crapuleuses

- Il s'agit de violences dans lesquelles il n'y a pas d'acte d'appropriation. Elles sont majoritairement constituées des coups et blessures volontaires qui sont généralement commis à l'occasion d'un différend entre particuliers mais également à l'intérieur de la cellule familiale.

Ville de Laval

	2018	2019	2020	2021	11 mois 2021	11 mois 2022
Violences physiques non crapuleuses	399	453	317	496	461	475
Dont coups et blessures volontaires	293	347	229	368	343	311
Dont violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	58	67	56	82	75	118
Dont violences à dépositaires de l'autorité	41	37	27	37	34	42

- Le nombre de coups et blessures volontaires (dans lesquels on retrouve notamment ceux liés aux violences intrafamiliales) est passé de 293 à 347 entre 2018 et 2019 (+18 %)
- Après un creux en 2020 alors que la tendance nationale était de +1%, les coups et blessures volontaires enregistrent un pic à 368 faits déclarés en 2021 et demeurent à un niveau élevé sur les 11 premiers mois 2022 (311 faits)
- Les faits de violences, mauvais traitements et abandons d'enfants, en légère progression en 2019 (67 faits contre 58) ont également connu un pic en 2021 (82 faits) et enregistrent encore une forte progression sur les 11 premiers mois 2022 (1188 faits soit + 57 % par rapport à 11 mois 2021)
- Les violences envers des personnes dépositaires de l'autorité, relativement stables sur la période 2018-2021 observent une légère hausse sur 11 mois 2022 (42 faits contre 34)

- Les violences sexuelles

- Elles ont enregistré une hausse continue sur la période 2018-2021 passant de 50 faits à 81 faits et demeurent à un niveau élevé sur les 11 premiers mois 2022 (66 faits) malgré un léger recul (74 faits sur 11 mois 2021).
- Les données transmises ne distinguent pas les faits commis sur des mineurs de ceux commis sur des majeurs

Violences sexuelles	2018	2019	2020	2021	11 mois 2021	11 mois 2022
Viols	20	24	24	36	33	31
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles	30	29	43	43	41	35

- Qu'il s'agisse des viols ou des autres faits à caractère sexuel, leur nombre apparaît élevé pour une commune de cette taille.

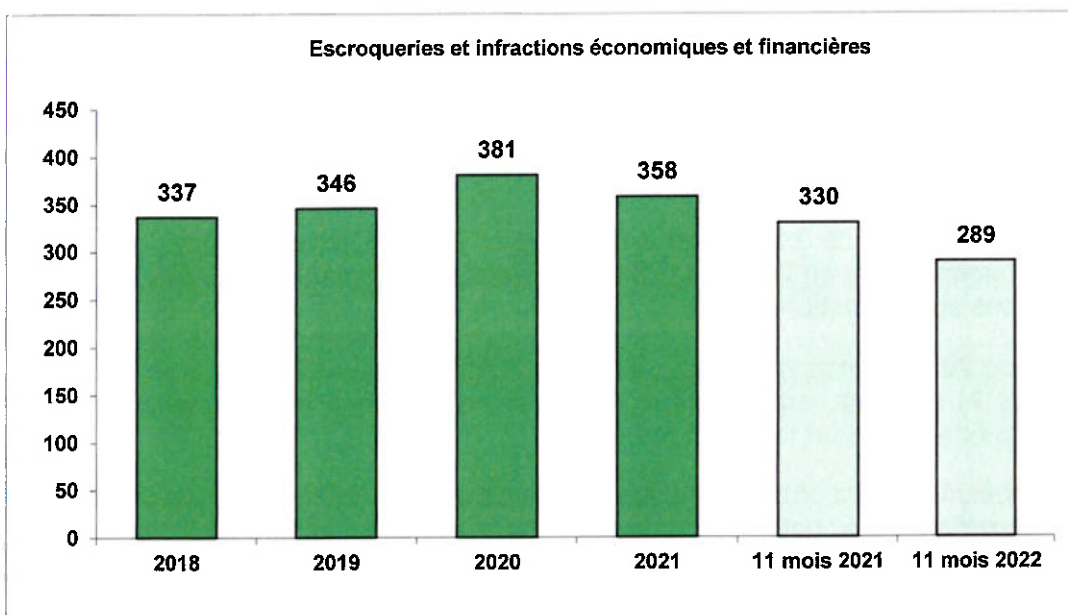
Ville de Laval

- Les menaces de violences

- Les menaces de violences ont également connu un pic en 2021 (187 faits contre 145 et 140 en 2018 et 2019)
- L'essentiel des faits concernent des menaces ou violences « gratuites ».
- Entre 15 et 19 faits de menaces ou chantage pour extorsion de fonds sont toutefois enregistrés par an.

1.3.5. Escroqueries et infractions économiques et financières

- Les escroqueries ou abus de confiance mais aussi des falsifications et usages de crédits ou de chèques volés induisent souvent un préjudice financier voire moral pour les victimes et contribuent à nourrir le sentiment d'insécurité.
- Ces infractions méritent dès lors d'être prises en compte.



- Globalement les infractions économiques et financières ont légèrement progressé sur la période 2018-2021 passant de 337 faits à 358, avec un léger pic en 2020, année de la crise sanitaire.
- Sur les 11 premiers mois de 2022, la tendance s'inverse, avec un recul de 12,4 %.
- Ces évolutions sont plus particulièrement liées aux escroqueries et abus de confiance qui constituent la majorité des faits (201 faits en 2018 – 230 en 2021) et qui diminuent de manière significative sur les 11 premiers mois 2022 (161 faits contre 211 sur 11 mois 2021).

- Les 11 premiers mois de l'année 2022 sont en revanche marqués par une hausse des falsifications et usages de cartes de crédits (97 faits contre 66 sur 11 mois 2021)

1.3.6. Infractions Révélées par l'Action des Services (IRAS) – dont les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)

- Il est à noter que l'évolution de cet agrégat traduit davantage la mobilisation des services de police et leur capacité d'initiative pour effectuer des opérations que l'évolution des infractions elles-mêmes.

	2018	2019	2020	2021	11 mois 2021	11 mois 2022
Total IRAS	296	244	243	314	294	382
<i>Part IRAS dans DG</i>	<i>10,05%</i>	<i>8,53%</i>	<i>9,17%</i>	<i>10,42%</i>	<i>10,62%</i>	<i>12,37%</i>
Dont Infractions à la législation sur les stupéfiants	173	153	131	209	197	283
Dont recels	29	30	50	37	33	25
Dont port ou détention d'armes prohibées	36	29	25	30	28	29
Dont faux documents administratifs	28	15	19	12	12	15

- Après une tendance à la baisse entre 2018 et 2019, le total des IRAS est resté relativement stable en 2020 malgré la crise sanitaire, alors que la tendance était à la baisse au plan national.
- L'année 2021 est marquée par une hausse significative des IRAS qui se poursuit sur les 11 premiers mois de 2022, ce qui témoigne d'une activité soutenue des services de Police sur la commune.
- Ces évolutions sont plus particulièrement liées aux infractions à la législation sur les stupéfiants qui constituent la majorité des faits constitutifs de cet agrégat et pour lesquelles, la généralisation de l'amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiants depuis septembre 2020 induit une hausse des affaires.
- Dans le même temps, il est à souligner une relative stabilité des affaires de port d'armes prohibées depuis 2019 (29 faits par an en moyenne)
- Pour ce qui concerne les affaires de recels, elles ont connu un pic en 2020 (50 faits contre 30 en 2019 et 29 en 2019) et tendent à reculer en 2021 (37 faits) et sur les 11 premiers mois 2022 (25 contre 33 sur 11 mois 2021).
- Les affaires relatives aux faux documents administratifs oscillent pour leur part en dents de scie après un « point haut » à 28 faits en 2018 (15 à 19 faits par an)

Détail des infractions liées à la législation sur les stupéfiants (ILS)

	2018	2019	2020	2021	11 mois 2021	11 mois 2022
Total ILS	173	153	131	209	197	283
<i>Dont usage</i>	144	129	110	179	169	259
<i>Dont usage-revente</i>	23	18	17	26	24	21
<i>Dont trafics</i>	5	6	4	3	3	3

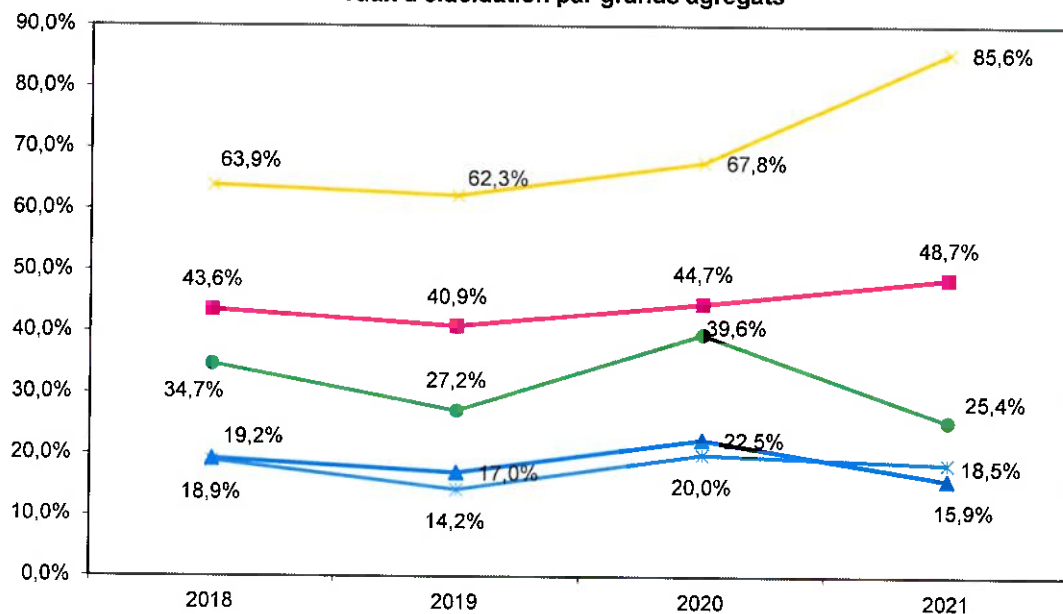
- Si la plupart des faits concernent des affaires de « simple consommation », avec une progression significative en 2021 et sur les 11 premiers mois 2022 à mettre en regard du développement de l'utilisation de l'amende forfaitaire délictuelle, il est à relever :
 - Une hausse des affaires d'usage-revente en 2021 (26 contre 18 en 2019) avec un maintien à un niveau élevé sur les 11 premiers mois 2022 (21 faits)
 - Un nombre d'affaires de trafics par an en très léger recul entre 2018 et 2021, avec toutefois une moyenne de 4 affaires par an.

1.3.7. Taux d'élucidation

- Si les infractions révélées par l'action des services - dont la constatation s'accompagne le plus souvent de l'élucidation - enregistrent un taux d'élucidation proche voire supérieur de 100 % (l'élucidation d'une affaire pouvant s'accompagner de l'élucidation d'une précédente), il est à souligner :
 - Une tendance à la hausse des taux d'élucidation pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique qui, au vu de l'augmentation de ces faits, induit une hausse du taux d'élucidation pour la délinquance générale
 - Une tendance à la baisse du taux d'élucidation pour les escroqueries et infractions économiques et financières entre 2018 et 2021 (auteur souvent méconnu des victimes et arnaques liées à internet difficiles à résoudre)
 - Des taux d'élucidation relativement stables pour les IPS et, en corollaire, pour le total des atteintes aux biens
- **Pour les 11 premiers mois 2022, les taux d'élucidations par grands agrégats sont toutefois tous marqués par un recul de 3 à 5 points par rapport aux 11 premiers mois 2021, à l'exception des escroqueries économiques et financières.**
- **Ils restent néanmoins proches des taux moyens nationaux.**

Ville de Laval

Taux d'élucidation par grands agrégats



- Délinquance générale
- * Total des indicateurs de pilotage des services
- ▲ Total des atteintes aux biens
- ◆ Total des atteintes volontaires à l'intégrité physique
- Total des Infractions économiques et financières

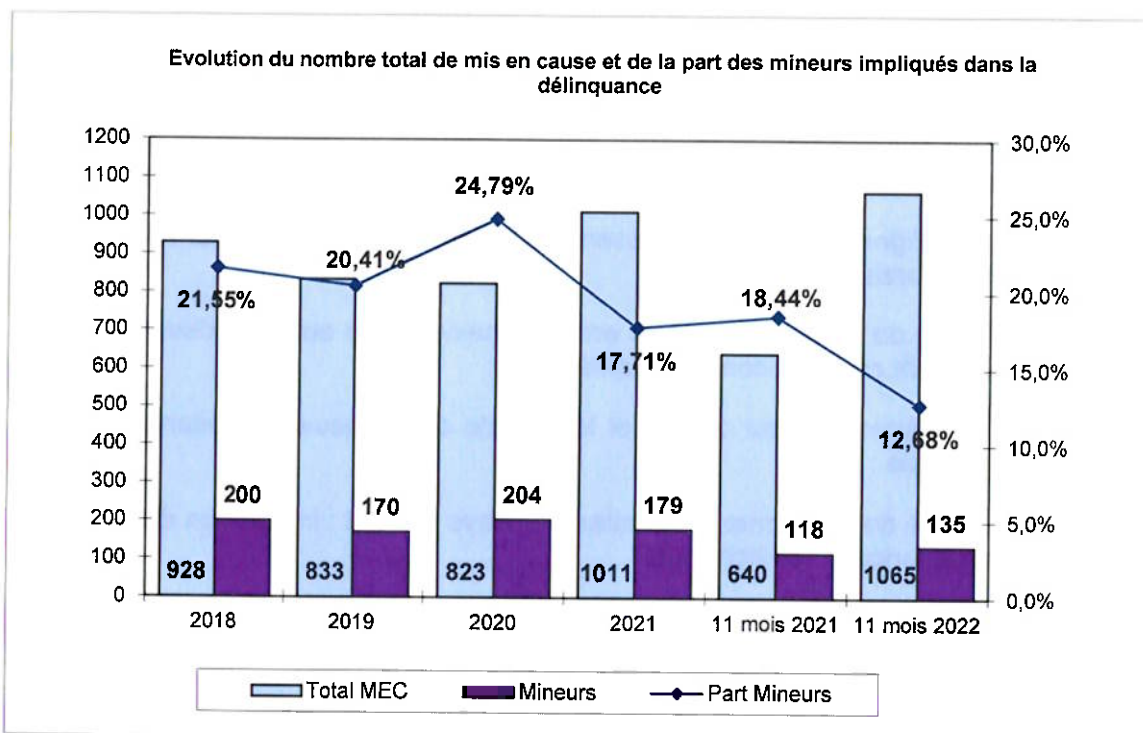
1.4. La perception des autorités (Préfecture et Parquet)

- Les autorités confirment sur la période 2018-2021, au niveau départemental, une décroissance des atteintes aux biens, et notamment des cambriolages mais une augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique avec une hausse significative des violences intrafamiliales, souvent sous l'emprise d'alcool.
- Le plan départemental de prévention de la délinquance 2021-2024 est structuré autour des quatre grands axes de la stratégie nationale de 2020.
- Le FIPD, peu conséquent sur le département a permis quelques financements pour la sécurisation des écoles et la vidéoprotection.
- Les événements d'avril 2022 sur le quartier Saint-Nicolas, quartier le plus pauvre de la région Pays de la Loire, ont marqué les esprits et surpris par l'ampleur des tensions apparues à cette occasion.
- Si depuis ces événements, la situation semble apaisée, le quartier reste exposé aux trafics, ce qui instaure de ce fait un climat d'insécurité chez les habitants.
- Le Parquet souligne également la présence d'enfants de 8 à 12 ans sur l'espace public à des heures tardives.
- La coordination de la communication entre la mairie et les autorités devra sans doute concernant ces situations, être améliorée.
- Deux communautés par leur culture et leur mode de vie peuvent présenter des facteurs de risque :
 - Communauté de personnes originaires des pays de l'Est : implication dans les trafics et violences (Tchéchènes)
 - Communauté guinéenne : communautarisme, islam radical, pratiques culturelles (mutilations sexuelles)
- D'autres populations devront être prises en compte :
 - Les mineurs non accompagnés (200 sur la Mayenne dont 60 sur Laval) : implication de certains dans la délinquance, problème de régularisation pour ceux pris en charge après 16 ans, exposition à la délinquance et aux trafics de stupéfiants mais aussi à l'emprise des communautés
 - Les sans domicile fixe et les personnes en errance : difficultés sanitaires, consommation d'alcool sur la voie publique et en centre ville
- La radicalisation, traitée dans le cadre du groupe dévaluation départemental reste limitée mais est pointée par le Parquet comme nécessitant une vigilance attentive.
- Globalement, l'articulation entre la Ville et l'Etat, la coordination entre la police municipale et la police nationale et les liens entre les différents dispositifs méritent d'être améliorés.

1.5. Eléments de diagnostic concernant la prévention de la délinquance des mineurs et prévention de la récidive

1.5.1. Données de la Police nationale concernant les personnes mises en cause et l'implication des mineurs

- Le graphique ci-dessous concerne les personnes mises en cause pour des faits commis sur la commune de Laval. Rappelons que ces chiffres portent sur le nombre de mises en cause, un même individu pouvant être mis en cause à plusieurs reprises (réitérants).



- Entre 2018 et 2019, le total des mises en cause a diminué passant de 928 à 833 (-10,2 %), avec dans le même temps un recul de 15 % des mises en cause impliquant des mineurs), induisant une légère diminution du taux d'implication des mineurs (20,4 % en 2019 contre 21,5 % en 2018).
- L'année 2020 a été marquée par une hausse des mises en cause de mineurs alors que la crise sanitaire a majoritairement entraîné une tendance à la baisse au niveau national qui a induit un pic de leur taux d'implication (24,8 %).
- En 2021, et alors que le total des mises en cause a significativement augmenté (1011), celles des mineurs a diminué (179) induisant un recul du taux d'implication des mineurs (17,7 %).

- Cette tendance se confirme sur les 11 premiers mois 2022 avec un total de 1065 mises en cause dont seulement 135 impliquant des mineurs conduisant à un taux de délinquance des mineurs de 12,7 %, très en dessous de la moyenne nationale (environ 18 %)

1.5.2. Principaux éléments issus des rencontres avec les partenaires

Les autorités confirment que la délinquance des mineurs reste relative, avec au pénal, environ 200 dossiers traités chaque année par le juge des enfants pour essentiellement des faits de faible gravité, ce qui conduit à privilégier les mesures de la troisième voie.

L'Education nationale rappelle quelques caractéristiques départementales :

- Taux de suicide conséquent
 - Importance de nombre d'enfants placés
 - Nombre élevé de familles monoparentales
- Pour les six collèges et quatre lycées de Laval, la tendance est à la hausse en matière d'absentéisme, de conseils de discipline et d'infractions pénales mais aussi pour les transmissions d'informations préoccupantes.
 - Le nombre d'exclusions définitives reste limité du moment où les conseils de discipline sont utilisés comme un outil pédagogique.
 - La mise en œuvre de la mesure de responsabilisation permet également de réduire les exclusions temporaires.
 - Le plan national de lutte contre les violences scolaires est mis en œuvre avec notamment deux référents violences scolaires.
 - Une cellule de lutte contre l'évitement scolaire a été installée en 2022.
 - Le dispositif PHARE (lutte contre le harcèlement) a été généralisé.
 - Le Directeur Académique souhaite un meilleur retour sur les signalements judiciaires et les informations préoccupantes pour être le plus attentif possible aux situations d'enfants scolarisés.
 - De la réunion collective avec l'Inspecteur de l'Education nationale et les chefs d'établissement, il ressort :
 - Pour le premier degré :
 - Faible utilisation de la plateforme de remontée des faits par les directeurs d'école
 - Les actions liées à la santé, l'égalité fille-garçon et à la citoyenneté sont mises en avant

Ville de Laval

- Pour le second degré :
 - Collège Dubois : gros problèmes aux abords il y a deux à trois ans gérés en lien avec la préfecture – problématiques actuelles : sécurité routière – bagarres à l'intérieur et aux abords – absentéisme souvent justifié par les parents
 - Collège Renard : vigilance aux abords – label internat d'excellence
 - Collège Gerbault : cohabitation des élèves du quartier Saint-Nicolas et des autres communes - peu de difficultés constatées mais beaucoup de retard d'élèves de Saint-Nicolas après la pause méridienne – de plus en plus de ports du voile aux accès qui nécessitent un rappel de la règle
 - Collège de Martonne : incidents violents à l'intérieur et aux abords à la rentrée 2022
 - Collège Monod : grande mixité qui pose difficulté – manque d'attractivité en raison d'une mauvaise image – dégradation et intrusions
 - Lycée professionnel Lesnard : diagnostic sûreté réalisé – lien à la police nationale sur le harcèlement via les réseaux sociaux – consommation d'alcool et rodéos sur le parking situé à proximité – relations tendues avec le voisinage – situations complexes liées à une orientation non choisie -jeunes migrants hébergés en internat
 - Cité scolaire (Lycées Réaumur et Buron) : attroupements extérieurs de jeunes alcoolisés – phénomènes de bandes – racket et intimidation – intrusions – deux populations qui vivent l'une à côté de l'autre (citadins et ruraux) avec des tensions – absentéisme – port du voile – harcèlement – refus de mobilité des familles pour les parcours – bonne presse pour Réaumur mais pas pour le lycée professionnel
 - Lycée Ambroise Paré : intrusions ponctuelles le week-end – consommation d'alcool lors des festivités – gros problèmes de circulation et de stationnement – climat scolaire apaisé – difficultés psychosociales et psychologiques chez certains élèves – réflexion en cours pour dissocier absence justifiée et absence régularisée administrativement.
 - Lycée Rousseau : Tensions liées à l'exiguïté des locaux – restructuration prévue pour 2025 – quelques tensions avec le voisinage – problème de comportement chez certains élèves lié à des troubles psychologiques ou à un mal-être

Le Programme de Réussite Educative (PRE) permet d'élaborer des parcours personnalisés pour les enfants de 2 à 16 ans présentant des fragilités dans les domaines de la scolarité, du social, de la santé.

- Le PRE de Laval est axé sur les deux QPV (Saint-Nicolas et les Fourches) et sur le quartier en veille (Les Pommeraies) mais intervient également hors QPV. Il est porté par le CCAS de Laval
- Il repose sur l'adhésion des parents et un travail en réseau.
- Les échanges sont encadrés par une charte de confidentialité.

Ville de Laval

- Sur les quatre années scolaires 2017 à 2021, le PRE a suivi en moyenne 150 enfants par an.
- Il a continué de fonctionner pendant la crise sanitaire de 2020.
- Sur les 149 enfants suivis sur l'année scolaire 2020-2021, 57 % étaient scolarisés en école primaire, 32 % en collège et 8 % en maternelle.

L'accueil périscolaires et les centres de loisirs

- La Ville de Laval assure le service d'accueil périscolaire dans les écoles, le matin, sur la pause méridienne et le soir (3000 à 3700 enfants accueillis chaque soir)
- Elle gère également 6 centres de loisirs pour les 3-10 ans.
- Le service périscolaire connaît bien les familles mais ne dispose pas d'interlocuteur à qui faire remonter les informations (non associé au PRE et absence d'échanges nominatifs au sein du CLSPD)

Les activités jeunesse, sport et culture

- Le service jeunesse assure l'animation de proximité dans les quartiers. Il est organisé en deux pôles : 12-16 ans et 16-25 ans.
 - Il dispose de trois pôles ados, lieux d'accueil collectif.
 - Il suit environ 500 jeunes sur l'année
- Un Conseil des jeunes a été créé en 2021 et un budget participatif mis en place.
- Huit maisons de quartier municipales agréées centres sociaux et un centre social associatif (Le CLEP) proposent des activités tout public.
- Un dispositif "argent de poche " existe depuis 2015.
- Sept comités d'animation lavallois composés d'habitants bénévoles sont également partie prenante de la vie des quartiers.

La CAF de la Mayenne est impliquée sur plusieurs thématiques :

- Parentalité : animation et pilotage de la politique départementale
- Enfance-jeunesse : accompagnement des projets portés par les jeunes
- Animation de la vie sociale via le financement des centres sociaux
- Cofinancement des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie
- Cofinancement de l'association France Victimes

- Un travail de renouvellement du schéma départemental des services aux familles (petite enfance, parentalité et jeunesse) est en cours en lien avec la préfecture.

L'implication du Conseil départemental

- Un nouveau schéma départemental de la solidarité et de l'autonomie 2022-2026 a été élaboré.
- Ces politiques sont déclinés par les centres départementaux des solidarités et leurs antennes : 2 CDS pour Laval (Laval Est et Laval Ouest) et deux antennes
- Au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les professionnels de l'enfance évoluent au plus près d'un large public : mineurs, jeunes majeurs de moins de 21 ans ayant des difficultés d'insertion sociale, pupilles de l'Etat, femmes enceintes et mères isolés.
- La cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) recueille et évalue toute information transmise relative à l'enfance en danger ou en risque de l'être. Les plus inquiétantes font l'objet d'un signalement au procureur de la République.
- Les mesures d'accompagnement éducatif à domicile sont mises en œuvre par l'association INALTA.
- Le Département est par ailleurs doté d'un observatoire départemental de protection de l'enfance permettant de réunir régulièrement les partenaires associatifs de la protection de l'enfance.
- Il dispose en outre de sept éducateurs en prévention pour apporter un soutien éducatif aux parents.
- Au regard d'une offre médicosociale et pédopsychiatrique inadaptée, le Conseil départemental signé une convention avec l'association Domino Assist'M ASE pour l'ouverture de 10 nouvelles places pour l'accueil des mineurs de 6 à 18 ans aux profils dits complexes.
- Pour les 16-18 ans, l'ASE qui gère deux maisons d'accueil et des appartements, travaille sur l'autonomie des jeunes en lien avec les professionnels du pôle de préparation à la majorité.
- Le Conseil départemental doit être un partenaire essentiel du CLSPD.

Le service de prévention spécialisé d'INALTA

- La prévention spécialisée s'adresse généralement aux 12-25 ans mais la tranche d'âge privilégiée pour le département de la Mayenne est celle des 8-21 ans et leurs familles.
- L'équipe d'INALTA intervient sur les deux QPV où elle dispose de locaux et mobilise également un « local mobile »

Ville de Laval

- Son action repose sur un travail de rue quotidien, des accompagnements individuels et collectifs en vue de soutenir les jeunes dans l'élaboration de leurs projets de vie et la résolution de leurs difficultés.
- Elle s'appuie notamment sur des chantiers éducatifs développés en lien avec l'association Entr'Aides.
- En l'état, son effectif apparaît restreint, en particulier pour le quartier des Fourches (2 x 0,5 ETP d'éducateur - 3 EPT sur Saint-Nicolas)
- L'équipe de prévention spécialisée constate sur ces deux QPV :
 - Des revenus médians très faibles qui favorisent l'économie parallèle
 - Les effets de la crise sanitaire chez les 8-11 ans (règles de vie non acquises et faible niveau de tolérance à la frustration, avec un risque de basculement dans la délinquance)
 - Une augmentation des situations de précarité chez les 16-21 ans (risques de marginalisation, d'inadaptation sociale et de délinquance)
 - L'impact des réseaux sociaux dans la propagation des rumeurs

La Mission Locale de la Mayenne

- Elle assure l'accompagnement des 16-25 ans dans leurs démarches d'insertion et d'accès à l'autonomie dans toutes leurs composantes (emploi, formation, orientation, mobilité, aides financières, santé).
- Son siège est situé au sein du bâtiment Laval Agglo Economie-emploi et elle assure des permanences sur les deux QPV et les Pommeraies.
- Son partenariat est particulièrement développé avec l'Education nationale (plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires) mais aussi INALTA, l'APPUI et KEOLIS.

La Maison des Adolescents de la Mayenne (MDA)

- La MDA est un lieu d'écoute et d'accompagnement pour les jeunes de 11 à 21 ans en situation de mal-être et leurs parents (accompagnements pouvant aller jusqu'à 25 ans).
- Elle relève comme problématiques émergentes, la radicalisation, l'identité sexuelles, la pré-prostitution des mineurs (réseaux sociaux), la prise de produits avec des risques d'addictions.
- Sa bonne connaissance du public adolescent implique qu'elle soit désormais associée au CLSPD.

L'APPUI

- L'APPUI est un groupement de coopération médico-social créé à la demande de l'ARS pour éviter les ruptures de parcours des 16-25 ans et notamment les ruptures de soins psychiatriques
- Il regroupe 8 acteurs dont la MDA et INALTA et fait l'objet d'une expérimentation
- Il concerne plus particulièrement les jeunes sortis de l'ASE sans contrat jeunes majeurs et les jeunes du milieu adapté en attente d'une intégration en ESAT
- Son équipe (5 salariés) propose un accompagnement personnalisé dans une logique « d'aller vers ».
- Son action repose sur le principe de libre adhésion, les jeunes pouvant être orientés par des professionnels, leurs parents ou par d'autres jeunes.
- 99 situations ont ainsi été adressées à l'APPUI en 2020 et 150 en 2021.
- Son rôle est déterminant dans la recherche de solutions adaptées à chaque situation et la réorientation vers le droit commun.

La Prévention et la prise en charge des addictions

- La consommation d'alcool demeure la principale conduite addictive sur la commune avec des conséquences sur les violences intrafamiliales, la sécurité routière et les rixes en centre ville.
- La présence de produits stupéfiants, en particulier le cannabis mais aussi la cocaïne est une réalité.
- Une poly-consommation de cigarettes, alcool et protoxyde d'azote identifiée sur le quartier des Fourches est également à prendre en compte.
- Le CLSPD permettra d'identifier les produits, les publics et les lieux concernés et pourra se connecter au contrat local de santé pour le développement d'actions de prévention ciblées en lien notamment avec le service prévention de l'Association Addictions France.
- Dans le même temps, les structures de prise en charge des publics consommateurs : Alcool assistance mais aussi CSAPA et CAARUD et le dispositif TAPAJ mériteront d'être davantage portés à la connaissance de la population et des membres du CLSPD.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

- La direction territoriale de la PJJ confirme la faible délinquance impliquant les mineurs sur la Mayenne, contrairement aux deux autres départements de son ressort (Maine-et-Loire et Sarthe).
- L'unité éducative de milieu ouvert de Laval compte 6 éducateurs, un psychologue, une assistante sociale et une assistante administrative.
- Elle relève, comme de nombreux partenaires, une crise du secteur psychiatrique avec des troubles non traités qui se dégradent et peuvent conduire au passage à l'acte de délinquance.
- Pour la mise en œuvre des mesures, les besoins d'accueil concernent davantage les postes de Travail non rémunéré (TNR) que les TIG mineurs sur le ressort du tribunal judiciaire de Laval.
- La nouvelle exposition 13-18 questions de Justice interactive a été réceptionnée et peut être utilisée.
- La PJJ souligne un bon partenariat avec les chefs d'établissement scolaire.
- Le lien reste à conforter avec l'ASE pour les dossiers qui basculent du civil et avec le SPIP pour les majeurs de plus de 21 ans.

Le lien au Contrat local de santé et le conseil local de santé mentale

- Le contrat local de santé 2019-2021 de la Ville de Laval a été reconduit jusqu'en décembre 2022.
 - Le CLS 2019-2021 comportait 4 axes déclinés en 25 actions, dans le droit fil des orientations du projet régional de santé 2018-2022 de l'ARS.
 - Le lien évident avec le CLSPD pour les actions de prévention des addictions (actions de Couleurs prévention-Alcool Assistance, charte de la vie nocturne, actions à développer pour les autres substances – cannabis et cocaïne) méritera d'être maintenu avec le nouveau CLS préparé et signé au niveau de l'Agglomération le 8 juin 2023.
- Le conseil local de santé mentale inscrit dans la convention-cadre du Contrat de Ville a été installé fin 2016 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et son équipe a été renforcée en 2021 (un infirmier médiateur santé et une chargée d'accompagnement social en sus de l'infirmière).
 - Convention signée en mars 2022 avec les bailleurs pour les situations d'incurie dans les logements et les troubles de voisinage
- Le contrat territorial de santé mentale de la Mayenne signé début 2022 prévoit notamment :

- la création d'un lieu d'écoute pour les parents d'enfants en bas âge (deux postes de psychologues dès 2021 avec une expérimentation sur 3 ans)
 - l'élaboration d'un document sur les ressources en santé mentale pour les professionnels du milieu scolaire
 - la mise en place de la plateforme l'Appui pour les 16-25 ans (réalisée au premier trimestre 2021)
 - la création d'une équipe mobile de psychiatrie-précarité par les 2 Rives-Revivre (mise en œuvre au 2^{ème} semestre 2021)
- Principales difficultés relevées en ce domaine à l'occasion du diagnostic préalable à la présente stratégie territoriale :
- Fermetures de lits à l'hôpital pour l'urgence
 - Pénurie de médecins, de spécialistes et manque de pédopsychiatres
 - Dégradation de la santé mentale chez les 11-21 ans
 - Troubles du comportement chez certains élèves et inclusion parfois difficile des élèves en situation de handicap
 - Mise en œuvre complexe des obligations de soins pour les personnes placées sous main de justice.

Le lien au Contrat de Ville 2015-2020 de Laval Agglomération (prorogé jusqu'en 2023)

- L'étoffement en cours de l'équipe du Contrat de Ville sera l'occasion de renforcer l'articulation entre les différents contrats autour d'axes prioritaires d'intervention permettant d'encourager l'émergence de projets correspondant aux besoins.

La prévention de la radicalisation

- La vigilance sur cette thématique reste de rigueur et est demandée par le Parquet :
- Séances de sensibilisation à reprendre
 - Signaux repérés par l'Education nationale à prendre en compte
 - Problématique identifiée comme émergente par la MDA qui s'adresse aux 11-21 ans

1.6. Eléments de diagnostic concernant les personnes vulnérables

1.6.1. Les violences intrafamiliales et les violences conjugales

- La police nationale n'a pas fourni les indicateurs spécifiques dont elle dispose en ces domaines mais souligne une hausse des VIF souvent liée à l'alcoolémie, avec une aggravation en 2020 en raison du confinement.
- La plupart des faits concernent des violences réciproques entre conjoints, souvent réitérants ou récidivistes.
- Le Parquet rapporte que le tribunal judiciaire de Laval se situe toujours au-dessus de la moyenne des tribunaux judiciaires de même taille concernant le pourcentage des VIF dans les affaires traitées.
- L'espace de Rencontre Parents-enfants La Passerelle géré par INALTA réceptionne de plus en plus de nouvelles demandes dans le cadre judiciaire, en particulier en lien avec les VIF mais est aujourd'hui saturé, avec un allongement des délais d'attente (effectifs et locaux restreints)
- **Tous les partenaires rencontrés confirment que la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales et notamment les violences conjugales demeurent une thématique prioritaire.**
- **Un contrat local de lutte contre les violences conjugales, sexuelles et sexistes a été signé à l'issue du Grenelle de fin 2019**
 - Sa mise en œuvre et son suivi sont assurés par le chargé de mission Lutte contre les discriminations et pour l'Égalité femmes-hommes, recruté par la Ville en 2021.
 - Il fédère 13 partenaires dont l'ADAVIP53, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, le CIDFF Mayenne, SOS Femmes Solidaires l'association les deux Rives et le Tribunal Judiciaire. Leurs coordonnées sont accessibles via une cartographie mise en ligne dans la rubrique santé du site internet de la commune.
 - De nombreuses actions ont été menées, en particulier :
 - Réalisation d'un flyer comportant le numéro vert national 3919, les coordonnées de l'intervenante sociale au commissariat et un QR code pour accéder aux temps forts organisés autour du 25 novembre
 - Diffusion du violentomètre élaboré sur différents formats et supports
 - Communication sur les sacs à pain– partenariat avec 30 boulangeries
 - Lien aux commerçants et à la faculté de droit
 - Séances de sensibilisation des services municipaux et des partenaires du CLSPD

- Sensibilisation des professionnels en lien avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité sur le repérage des VIF, y compris celles envers les enfants
- Les principaux objectifs des partenaires sont de :
 - développer les interventions sur le thème de l'emprise et du consentement en lien avec les lycées et les établissements d'enseignement supérieur.
 - élargir le réseau de repérage des VIF
- Le harcèlement de rue des filles et des jeunes femmes en centre ville, relevé par les représentants des commerçants pourra également être travaillé dans ce cadre.

1.6.2. Les partenaires de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

- Au niveau départemental, les politiques d'accès au droit et l'aide aux victimes relèvent plus particulièrement du Comité local d'aide aux victimes, du Conseil départemental de prévention de la délinquance, du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) et de la délégation départementale aux droits des femmes et à la l'égalité.

1.6.2.1. Concernant l'accès au droit et l'aide aux victimes généraliste

- **Le Conseil départemental de l'accès au droit de la Mayenne**
 - Structure partenariale (GIP), le CDAD que préside le président du tribunal judiciaire, a pour mission de définir la politique locale d'accès au droit et d'en assurer la coordination.
 - La Ville de Laval dispose de deux points d'accès au droit devenus Points Justice : un au Palais de Justice et un à la maison de quartier Saint-Nicolas
- **Le Centre départemental d'information aux droits des femmes et des familles CIDFF 53**
 - Le service juridique du CIDFF assure des permanences téléphoniques et des entretiens sur rendez-vous dans ses locaux situés sur le quartier Saint-Nicolas
 - Il mène des actions collectives auprès des élèves de primaire sur "l'égalité filles-garçons" sur les temps périscolaires
- **L'intervenante sociale au commissariat**
 - Depuis 2021, le département est doté de 3 postes dont un ETP au Commissariat de Laval.
 - La pérennisation financière de ce poste est déterminante.

- Victimes et Prévention Pénale 53 (ex ADAVIP53)

- Son siège est depuis septembre 2022 situé à l'entrée du quartier Saint-Nicolas (précédemment en centre ville)
- Le pôle aide aux victimes de VPP53 a pour mission d'accueillir et d'accompagner toute personne qui s'estime victime d'une infraction pénale (accompagnement juridique, psychologique et/ou social lié au judiciaire)
- Les prises en charge s'effectuent par téléphone, mail, visio, sur rendez-vous au Siège et sans rendez-vous, dans plusieurs permanences :
 - Bureau d'aide aux victimes au tribunal judiciaire :
 - Commissariat de Police
 - Maison des usagers du Centre hospitalier
 - Maison de quartier de Saint-Nicolas

1.6.2.2. Concernant les violences faites aux femmes

- **Un nouveau protocole départemental de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes a été signé le 18 novembre 2022** par le préfet et la procureure de la République et l'ensemble des partenaires concernés.
 - Il fixe pour la période 2022-2026 les orientations partagées en matière de prévention, d'accompagnement des victimes et de lutte contre la récidive et prévoit une gouvernance resserrée au travers de deux groupes thématiques :
 - prévention, protection et accompagnement des victimes, hébergement
 - accès au logement et santé
 - Il recense également les engagements des 30 partenaires à travers leurs-fiches actions.
- De nombreux dispositifs ont par ailleurs été mis en place :
 - **Comité de pilotage VIF** réuni mensuellement par le Parquet associant les forces de l'ordre, les juges aux affaires familiales et les juges des enfants.
 - **Convention départementale pour la mise en œuvre du téléphone grave danger** (7 TGD en 2021 gérés par Victimes et Prévention Pénale 53 dont un co-financé par la Ville de Laval)
 - **Cellule de suivi départementale des situations non judiciairisées** présidée par la procureure de la République permettant d'aborder des situations nominatives.
 - **Réunion de réseau des référents locaux** des Contrats locaux contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles trois par an

Ville de Laval

- **Convention visant à renforcer la collaboration entre les forces de l'ordre et les hôpitaux** signée le 24 novembre 2021, entre le préfet, le Parquet, les forces de l'ordre, l'ARS et les centres hospitaliers du département.
- Le Parquet a par ailleurs sollicité l'ARS pour la mise en place d'une convention avec le CH de Laval pour :
 - La médecine légale : examens médicaux des victimes
 - L'accueil des mineurs victimes et la prise en charge des enfants témoins d'homicide parental (le CH de Laval ne disposant pas de psychologue au service des urgences)
- **Femmes Solidaires 53** est spécialisée dans l'accueil, l'écoute et l'orientation des femmes victimes.
 - Elle assure des permanences d'accueil dans ses locaux situés aux Pommeraies et au Commissariat de Police de Laval ainsi qu'un stand d'information une fois par mois dans les galeries commerciales (Leclerc Laval et Saint-Berthevin).
 - Elle développe également des actions de prévention :
 - Animations en milieu scolaire de l'école primaire jusqu'à l'université sur les notions de respect mutuel, d'égalité, de consentement, de lutte contre les clichés sexistes, en lien avec la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie pour les lycées.
 - Formations-sensibilisations auprès des professionnels et associations en lien avec des partenaires
 - Organisation pour le grand public de ciné-débats sur les thématiques des droits des femmes ici et ailleurs
 - Femmes Solidaires participe également à un groupe de travail sur les Mutilations sexuelles féminines (quartier des Pommeraies plus particulièrement concerné sur Laval).
- **La Citad'elle** (géré par l'association Revivre)
 - Lieu d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences qui propose une écoute téléphonique par mail, un accueil physique avec ou sans rendez-vous en semaine et des ateliers de reconstruction de soi
- **Concernant l'hébergement des femmes victimes**
 - L'hébergement d'urgence est composé de 3 places au CHRS Revivre et 7 places en pavillon Revivre
 - L'hébergement temporaire s'adosse aux logements gérés par les associations, les communes ou les CCAS dans le cadre de l'Allocation Logement temporaire.

Ville de Laval

- Les partenaires font toutefois le constat de **besoins non couverts** à certaines périodes de l'année.
- Pour l'accès au logement social, les bailleurs jouent leur rôle.

1.6.2.3. Concernant les enfants victimes ou témoins

- Trois partenaires sont plus particulièrement impliqués : le Bureau d'aide aux victimes (VPP53), la Maison des adolescents et La Citad'elle (accueil de jour des femmes victimes) qui dispose d'un éducateur spécialisé.
- La mise en place d'une unité pédiatrique enfance en danger (UAPED) au CH de Laval demeure une attente du Parquet.

1.6.3. Les actions en direction des auteurs

- **Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation** à la charge de la mise en œuvre des mesures judiciaires pour les majeurs.
 - Il suit environ 1100 auteurs par an dont 35 % à 40 % pour des violences, dont les VIF parmi lesquelles 75 % se déroulent en présence des enfants.
 - Le SPIP développe les **stages de responsabilisation** des auteurs en lien avec INALTA-aide pénale, Femmes solidaires, VPP53 mais aussi le CSAPA (volet addictions)
 - Il dispose d'un outil de réalité virtuelle (visualisation d'une scène sur douze minutes sous l'angle auteur/victimes/enfants) qui pourrait être mobilisé pour des actions de sensibilisation des partenaires du CLSPD
 - La difficulté croissante concerne la mise en œuvre des obligations de soins compte tenu du manque de médecins et surtout du déficit en matière de psychiatrie.
 - Font également défaut des places d'hébergement pour les auteurs sortant de prison ou faisant l'objet d'une éviction du domicile
 - Une autre attente du SPIP concerne la remobilisation des partenaires concernant les postes de Travail d'intérêt général (80 postes réellement disponibles sur 200 théoriques pour le Département)
- **Une antenne du centre régional de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)** a ouvert en septembre 2021 à Laval dans le cadre de l'appel à projet national visant à créer un à deux CPCA par Région.
 - Gérée par les 2 Rives-Revivre, elle permet, en lien avec les associations partenaires (INALTA-aide pénale et VPP53), une prise en charge globale des auteurs quelle que soit leur orientation (spontanée, partenariale ou judiciaire sur prescription du Parquet ou du SPIP).

1.6.4. Une nouvelle thématique prise en compte : la prostitution et en particulier celle des mineurs

- Le vieux Laval et la rue de Rennes (centre ville) ont plus particulièrement été repérés comme des secteurs concernés par la prostitution. Un risque est également repéré aux Fourches (terrain vacant situé à proximité du collège Monod).
- L'association les Deux Rives-Revivre assure l'accompagnement des personnes en situation de prostitution et la rédaction des parcours de sortie de prostitution (conventionnement Etat) mais le réseau de repérage reste à conforter.
- **Dans le même temps plusieurs partenaires ont relevé des comportements prostitutionnels, ou pré-prostitutionnels impliquant des mineurs.**
- Femmes solidaires à en ce sens organisé en mai 2022 un premier colloque sur la prostitution des mineurs à l'attention des professionnels, en présence de la procureure de la République, de la DTPJJ et de l'amicale du Nid.
- D'autres colloques ont eu lieu depuis et ont permis d'identifier comme plus particulièrement vulnérables :
 - Les collégiens (pré-prostitution sur internet et les réseaux sociaux)
 - Les mineurs placés en foyer d'accueil
 - Les mineurs non accompagnés et les personnes en refus de droit d'asile

1.7. Eléments de diagnostic concernant la tranquillité publique et l'implication des habitants

1.7.1. Les moyens dédiés

1.7.1.1. La Police nationale

- La circonscription de sécurité publique de Laval couvre 4 communes et dispose d'un effectif de 162 policiers porté à 170 en septembre 2022 et de 10 adjoints de sécurité.
- Deux groupes de partenariat opérationnel (GPO) ont été mis en place dans le cadre de la police de sécurité du quotidien dont un pour Laval réuni mensuellement, scindé en deux depuis mai 2022 avec une séquence pour chaque QPV (Saint-Nicolas / Les Fourches) qui se transforme en GLTD en présence de la procureure de la République.
- Une plus grande complémentarité avec la Police municipale de Laval est attendue concernant notamment la sécurisation des grands événements, la sécurisation des abords du stade pour les matchs de ligue 2, les ivresses publiques manifestes et les opérations de sécurité routière.
- De même une plus grande implication des bailleurs et du GLEAM dans le repérage des points de deals est souhaitable.
- Pour le lien à la population, la Police nationale dispose d'un délégué cohésion police-population pour chacun des deux QPV depuis 2018.
- Une référente Education nationale est désignée comme l'interlocutrice privilégiée des établissements scolaires.
- Concernant les VIF, la DDSP dispose d'un groupe de protection des familles composé d'enquêteurs spécialisés dans les VIF et les mineurs victimes, en lien notamment avec le Conseil départemental et les associations concernées
- Deux demandes ont explicitement été formulées :
 - La sécurisation de la piscine Saint-Nicolas
 - Le renforcement de l'éclairage public, en particulier sur le secteur de la gare

1.7.1.2. La Police municipale

- Créé en 2001, le service compte 9 policiers municipaux (contre 6 agents fin 2020), avec un objectif de 12 postes d'ici 2025. Il n'y a pas d'agent d'accueil dans les locaux.

Ville de Laval

- Le service fonctionne du lundi au samedi :
 - de 5h00 ou 5h30 à 12h00 le mardi et le samedi (jours de marché)
 - de 8h00 à 19h00 les autres jours.
- Les agents disposent d'un armement non léthal et d'un véhicule. Un déménagement des locaux est prévu pour 2023.
- Sept ASVP assurent le contrôle du stationnement dans le cadre d'une convention avec une société privée
- Sont également rattachés à la Police municipale 17 vacataires scolaires présents aux entrées-sorties des écoles, 2 agents de fourrière animale et un placier.
- Une nouvelle convention de coordination avec la Police nationale a été signée le 7 mars 2022 et prévoit une réunion mensuelle opérationnelle entre police municipale et police nationale. A ce stade, cette réunion n'a pas lieu.
- La Police municipale participe néanmoins aux GPO de la Police nationale.
- Un protocole de participation citoyenne a été signé le 23 novembre 2018 mais n'est pas utilisé.
- Une étude sur la réorganisation du service est en cours.
- La réflexion concernant la mise en place d'une brigade verte dédiée à la lutte contre les dépôts sauvages pourrait être étendue à l'échelle de l'Agglomération
- La coordination avec les trois autres communes de l'agglomération disposant d'une police municipale (Changé, Bonchamp-lès-Laval et Ernée) pourrait être étudiée et formalisée le cas échéant.

1.7.1.3. La vidéoprotection urbaine

- La Ville de Laval est dotée d'un réseau de 57 caméras installées en quatre tranches entre 2016 et 2019.
- Le système est autorisé par arrêté préfectoral du 7 janvier 2020 et s'organise autour de deux périmètres vidéoprotégés (secteur gare, secteur Place du 11 novembre, secteur rue du Vieux Saint-Louis / Square de Boston). Il n'y a pas de caméras dans les QPV.
- Les caméras sont reliées à un poste de centralisation situé au centre technique municipal qui enregistre les images et les conserve pendant 30 jours.
- En moyenne, 70 à 80 extractions sont réalisées par an sur réquisition judiciaire.
- Le dispositif est raccordé au commissariat de Police nationale (convention de partenariat entre la Ville et l'Etat signée le 24 mai 2021).

**1.7.1.4. Le GLEAM (Groupement Local d'Employeurs d'Agents de
Médiation)**

- Créé en 1996, le GLEAM (association), a deux objectifs principaux :
 - La médiation sociale
 - L'insertion professionnelle des agents de médiation qu'il recrute en CDD
- En 2022, il dispose d'une équipe de 23 salariés ETP (9 en CDI et 4 en postes d'adultes-relais) organisés en deux pôles :
 - Un pôle prévention-accompagnement (informations, sensibilisations et appui des usagers dans leurs démarches)
 - Un pôle médiation urbaine
- Pour le pôle médiation urbaine, le GLEAM intervient sur le secteur de LAVAL, dans le cadre de conventions de partenariat avec :
 - Mayenne Habitat : lundi au samedi de 17h à 23h sur les Fourches et Saint-Nicolas et de manière aléatoire sur La Dacterie et Saint-Catherine
 - Podeliha : passages à la demande sur l'ensemble des sites de son patrimoine (quartiers Filature, Les Blardières et Centre-Ville)
 - L'Agglomération de Laval pour le réseau TUL (lignes A et B principalement)
 - La Ville de Laval pour une **mission générale de médiation sur l'espace public**, en complément des présences assurées dans le cadre des missions « habitat social » et « transports »
- Le GLEAM intervient ainsi en moyenne trois jours par semaine sur l'espace public, principalement en Centre-Ville (square de Boston, Place de la Trémoigne, Gare)
- Parmi les 4 adultes-relais, 2 sont affectés à la « médiation transports » et 2 à la mission médiation jeunesse mise en place depuis deux ans en partenariat avec la préfecture de la Mayenne.
- L'objectif de ce **service médiation jeunesse** est d'aller à la rencontre des jeunes, notamment à des horaires décalés (parties communes des immeubles en soirée, abords des établissements scolaires), lorsque les éducateurs spécialisés d'INALTA ne sont pas présents.
- Un audit AFNOR est en cours pour une certification à la norme métier « médiation sociale ».
- Les réunions de coordination prévues dans le cadre des conventions de médiation urbaine devront permettre d'améliorer le retour d'informations sur les activités et les interventions des médiateurs.

1.7.2. Situation dans l'habitat collectif

Méduane Habitat gère 4400 logements sur Laval dont 1200 en QPV (Saint-Nicolas Pavement Mortier Murat), 400 sur le secteur Hilard et Grenoux et 300 sur les Pommeraies.

- Ces quartiers ont des caractéristiques proches :
 - paupérisation des populations
 - population vieillissante, en mal être de fonctionnement social
 - Petite délinquance (dégradations)
 - Trafics de drogue
- La politique de gestion de proximité est assurée par 12 gardiens logés sur site (+ 8 prévus) et un pôle médiation (équipe mobile composée d'un responsable et de deux médiateurs).
- 80 % de l'activité du pôle médiation concerne les problèmes de voisinage.
- Les relations avec la Police nationale sont de qualité.
- Pour 2021 :
 - 3 dépôts de plaintes ont été déposées dont 2 pour agressions envers le personnel et 1 pour trafic de stupéfiants.
 - 95 actes de vandalisme ont été relevés (résidences Galaxie, Mortier et Hilard plus particulièrement concernées)

Mayenne Habitat gère 2300 logements dont 1500 en QPV répartis sur le Quartier des Fourches et le quartier Saint-Nicolas (secteur Kellermann et Mortier)

- Ses deux agences sont situées au cœur des quartiers et disposent chacune d'une responsable, de deux médiateurs de veille sociale, de conseillères sociales et de chargés de clientèle en contact avec les habitants. Une astreinte technique est assurée 24h/24h
- La médiation de nuit est assurée par le GLEAM de 17h00 à 23h00
- Principales difficultés relevées : occupations illicites des halls et sous-sols, petite délinquance liée aux déchets et encombrants, trafics, santé mentale de certains résidents
- Une bonne réactivité de la Police nationale est soulignée s'agissant des appels directs du bailleur.
- Des caméras de vidéoprotection ont été installées dans les halls des tours les plus importantes des deux QPV.

Il n'existe pas de convention particulière entre les bailleurs et la Police nationale, par exemple pour l'accès permanent aux parties communes mais ce point est à l'étude.

Immo de France (groupe PROCIVIS)

- Ce syndic gère 153 copropriétés sur le département dont certaines sur la commune de Laval, principalement dans l'hypercentre et à Saint-Nicolas
- Principales difficultés relevées : les dégradations et les trafics qui s'exercent souvent dans les appartements

1.7.3. Situation au niveau des transports publics

Réseau TUL - KEOLIS

- L'opérateur KEOLIS exploite le réseau TUL de Laval Agglomération qui dessert 20 communes de l'agglomération sur 17 lignes régulières (extension à l'ensemble des 34 communes à compter du 1^{er} janvier 2023)
- Il n'est pas repéré de points fixes ou arrêts particulièrement sensibles mais plutôt des épiphénomènes qui concernent plus particulièrement les lignes A et B desservant les deux QPV.
- Incidents recensés :
 - Atteintes aux biens : quelques jets de projectile chaque année mais aucun au moment des événements de Saint-Nicolas – pas de tags, dégradations, ni intrusions sur les bus ou le dépôt
 - Atteintes aux personnels :
 - Pas de difficultés majeures pour les équipes d'encadrement et les vérificateurs même lors des opérations de contrôles
 - Agressions physiques et verbales des conducteurs-vérificateurs en nombre limité malgré une progression entre 2018 et 2021 (41 contre 22).
 - Constat cependant d'une perte de patience au niveau de l'agence commerciale pouvant donner lieu à des insultes voire à des agressions physiques.
- Tous les véhicules sont équipés d'un système de déclenchement d'appel de détresse et de caméras embarquées.
- Une convention a été signée avec la Police nationale en juin 2021 pour renforcer le partenariat pré-existant en matière de sécurité et tranquillité publique
- KEOLIS participe par ailleurs aux réunions des GPO

Ville de Laval

- Principales difficultés relevées :

- Période de la fête foraine (septembre) plus propice aux tensions (usage de lasers et de pétards)
 - Insécurité routière liée notamment au développement de l'usage des trottinettes
- Une charte de bon comportement les transports a été signée par les jeunes du club de football du Bourny en septembre 2021 suite à des incidents sur la ligne B (Le Bourny -> complexe sportif).
- En matière de prévention, KEOLIS développe depuis plusieurs années des actions en lien avec l'Education nationale.
- KEOLIS s'inscrit aussi dans une démarche d'insertion professionnelle des jeunes : relations avec Pôle emploi, la mission locale et Insertion 53 pour l'accueil de jeunes en insertion, participation à des jobs dating.

SNCF :

- La gare de Laval est située sur l'Axe TGV Paris->le Mans->Rennes et est un nœud ferroviaire du réseau TER (axe Angers->Laval qui permet de rejoindre d'une part le Mans et d'autre part Rennes).
- Ouverte de 5h30 à 23h30 voire jusqu'à minuit, elle enregistre une forte fréquentation (1,12 millions de voyageurs en 2021)
- Elle n'est pas considérée comme criminogène mais est confrontée à des incivilités et à la présence de marginaux ou personnes en errance à l'intérieur et aux abords.
- Les équipes de la SUGE (Surveillance générale de la SNCF) assurent des patrouilles préventives aux horaires de grande affluence.
- Le site est vidéoprotégé (caméras de gestion de flux et de sûreté). Les images sont conservées 30 jours.
- La SNCF confirme sa participation au CLSPD tout en relevant le besoin de renforcer la coordination entre Ville, Agglomération, Police nationale, TUL et SNCF.
- Elle rappelle par ailleurs sa capacité à assurer des actions de prévention en milieu scolaire, son engagement dans l'accueil des TIG, dans la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles mais aussi dans la prévention de la radicalisation.

1.7.4. Les autres partenaires impliqués

1.7.4.1. Le service départemental d'incendie et de secours

- Le SDIS de la Mayenne compte 120 effectifs (60 sapeurs-pompiers professionnels et 60 volontaires) dont 14 professionnels en journée et 12 professionnels plus 2 volontaires la nuit pour le Centre d'incendie et de secours de Laval
- Il est très mobilisé dans les actions de citoyenneté : sections jeunes sapeur-pompiers pour les 12-25 ans (formation sur 4 ans), cadets de la sécurité civile, interventions en BAC professionnel « métiers de la sécurité » , accueils dans le cadre du Service national universel, liaison au SPIP sur les modules sécurité routière
- Le commandant du Centre de secours de Laval est en relation avec le conseiller municipal délégué à la sécurité de la Ville de Laval mais l'accès aux arrêtés de régulation de la circulation reste difficile ce qui peut nuire aux interventions.
- Le SDIS mériterait d'être davantage associé aux réunions organisées en amont des grandes manifestations organisées sur la Ville.
- Les sapeurs-pompiers font régulièrement l'objet de violences (en moyenne une par semaine) en particulier sur les 2 QPV
- D'excellentes relations sont entretenues avec la DDSP et une convention a été signée avec la Police nationale pour faciliter les dépôts de plainte simplifiés.
- De bonnes relations sont également entretenues avec le centre hospitalier mais la relation aux bailleurs, en particulier pour les dispositifs Vigik (badges d'accès aux parties communes) reste à conforter.

1.7.4.2. Le Centre hospitalier de Laval

- Le CH de Laval a fait l'objet d'un plan de sécurisation d'envergure.
- Il dispose d'unité addictologie et d'une unité médico-psychiatrique mais les situations de violence se concentrent majoritairement sur les urgences.
- La présence d'un SAS déclenché par l'accueil a permis de réduire les nuisances liées aux squats d'individus avec chiens et en ivresse publique et manifeste
- Le 2^{ème} bâtiment (EHPAD le Rocher Fleuri) a également été sécurisé, avec toutefois des difficultés à traiter la périphérie.
- Sur les deux établissements, les atteintes aux biens et aux personnes déclarées par le personnel tendent à diminuer sur les 10 premiers mois de 2022.

1.7.4.3. Les représentants des centres sociaux (Maisons de quartier et CLEP), des Comités d'animation et du service Laval Direct Proximité

- Sont ici repris les principaux points évoqués à l'occasion de la réunion collective organisée fin septembre 2022 dans le cadre du diagnostic, en privilégiant une approche par quartier.

- **Quartier Saint-Nicolas :**

- Evénements d'avril 2022 : phénomène ponctuel même si le quartier connaît chaque année des tensions avant l'été
- Problèmes récurrents :
 - Rodéos notamment sur la portion du boulevard Kellermann récemment rénovée : nuisances sonores et insécurité routière
 - Trafic de drogue visible à un moment à l'entrée d'un immeuble (pétition des habitants) – suspicion de ce que le trafic se poursuit mais de manière moins visible
 - Nuisances sonores liées à la forte fréquentation de certaines rues
 - Bruits de voisinage liés à la Plaine d'Aventure et au Palindrome en soirée voire la nuit
 - **Présence de 8-12 ans voire plus jeunes sur l'espace public** qui créent des troubles de voisinage, avec une inquiétude d'un risque de basculement dans la délinquance
 - La police aurait du mal à se déplacer suite à l'appel des riverains
 - Dépôts sauvages et encombrants à côtés des containers
 - Tensions au niveau du Mac Donald's

- **Quartier Le Pavement**

- Excès de vitesse et rodéos surtout le week-end sur Mortier, Bessières, Murat, Coconnière et Charité
- Dégradations des bâtiments
- Intrusions à la piscine et au pôle d'accueil aidants-aidé du CCAS
- Dégradations de véhicules liés à des jeux de ballons qui créent des tensions et incendies de véhicules
- Dégradations des jeux pour enfants en raison de rassemblements des plus grands
- Incivilités par rapport aux ordures et encombrants
- **Deal avec chiens de catégorie 3 sans muselière le soir à l'abri de pêche de la Plaine**
- **Trafic de drogue sur la place centrale mais « loi du silence »**

- **Tirs de feux d'artifice et de mortier**

- **Quartiers des Fourches :**

- Omniprésence d'un groupe d'adolescents au niveau de la salle de sport qui créent un sentiment d'insécurité chez les personnes âgées
- Feux d'artifices les week-ends diffusés sur les réseaux sociaux
- **Trafic qui s'est organisé en impliquant les plus jeunes (guetteurs voire dealer)**
 - Trafic qui s'opère au niveau du gymnase impliquant des Public jeunes et jeunes majeurs du quartier mais pas seulement
 - Trafic qui concerne majoritairement le cannabis mais pas que et trafic de cigarettes
 - Poly-consommation de cigarettes, alcool et protoxyde d'azote
- **Le sentiment d'insécurité s'accroît**
- **Besoin de travailler sur l'accompagnement des familles monoparentales de plusieurs enfants qui travaillent en horaires décalés**

- **Quartier les Pommeraies**

- Jeunes dans la rue créant quelques bruits de voisinage liés à l'alcool
- Besoin de travailler davantage sur la mixité et le vivre ensemble

- **Quartier Avesnières**

4 grands ensembles

- Pyramidal : concentration de jeunes le soir dans les halls d'immeubles et au niveau des arrêts TUL
- Lépine : quelques tensions entre locataires – dégradations de véhicules liées aux jeux de ballons
- **Dacterie :**
 - **Enfants dès l'âge de 6 ans dehors jusqu'à 21h**
 - Terrain de foot dégradé car utilisé par le plus grands - les plus petits montent dans les arbres ou jouent avec les encombrants : risque d'accident
 - Quelques rodéos en juillet et août 2022
- **Ancien bâtiment du GRETA**
 - Portes forcées et présence de squatteurs
 - Barbecues et musique sur le parking pendant l'été 2022 jusqu'à 2h du matin

- **Quartier le Bourny**

- Quartier pavillonnaire très calme mais niveau de tolérance faible de la population

- **Quartier Hilard**

- **Présence de 8-10 ans à des heures tardives** sur l'espace public avec des plus jeunes qui suivent - Regroupements Place Marcel Cerdan
- Quatre facteurs peuvent expliquer cette situation :
 - Parents qui travaillent en horaires décalés
 - Faible superficie des logements
 - Absence de mode de garde ou d'offre de loisirs en soirée
 - Public non captif pour des activités encadrées
- Besoin de travailler sur la notion du vivre-ensemble : tensions entre anciens et nouveaux résidents suite au relogement d'une partie de la population de Saint-Nicolas dans le cadre du programme ANRU

- **Quartier Grenoux**

- Situation très tendue il y a trois à quatre ans – situation plus calme mais :
- Feux de poubelle sur le rond-point
- Dépôts sauvages
- Chemin de la Malle à surveiller : rodéos pendant l'été 2022 et petits trafics en liaison avec le quartier des Fourches

- **Centre Ville (Rive Droite et Rive gauche)**

- Pas d'incivilités aux abords du CLEP
- Pas de retours négatifs de la part des personnes fréquentant le CLEP

- **Service Laval Direct Proximité de la Ville :**

- Réception de toutes les requêtes et signalements des habitants concernant la vie quotidienne à Laval via un numéro vert et une adresse mail et transmet les demandes aux services concernés.
- Constat de l'agacement des citoyens sur les **dépôts sauvages** qui concernent tous les quartiers malgré la campagne de communication réalisée par Laval Agglomération sur les amendes encourues.

1.7.4.4. Les représentants des commerçants

- Principaux points abordés :
 - Présence de sans domicile fixe alcoolisés en centre ville, qui crée un sentiment d'insécurité et nuit à l'image de la ville
 - Besoin d'une relation plus régulière avec la Police nationale et la Police municipale et souhait d'une présence plus forte la nuit ou lors des grands événements
 - Points de deals identifiés en centre ville : rue du Pont de la Mayenne, rue de Rennes et plus généralement le Vieux Laval
 - Phénomènes de harcèlement de rue, en particulier des filles et des jeunes femmes qui nécessiterait une extension du dispositif « où est Angela » à tous les commerçants
 - Inquiétude face à des changements de comportement même si la situation reste maîtrisée : perte de patience des gens, banalisation des crachats et insultes
 - Insécurité routière liée aux trottinettes électriques et au non-respect du code de la route
 - Dispositif d'alerte SMS non formalisé avec la CCI et la Police nationale
 - Prévention situationnelle des établissements à renforcer
 - Difficultés de mise en œuvre de la charte de la vie nocturne (cf supra)

1.7.5. **La charte de la vie nocturne et l'arrêté municipal de lutte contre l'alcoolisme sur les zones réservées aux piétons**

- Ces deux outils complémentaires visent à réduire les troubles à la tranquillité liés en particulier à la consommation d'alcool.
- **La charte de la vie nocturne signée en septembre 2017** entre le maire de Laval et le préfet de la Mayenne a vocation à fédérer, selon un principe de libre adhésion, les professionnels, les associations, les étudiants et les jeunes qui s'engagent à :
 - Valoriser la vie nocturne lavalloise
 - Agir contre les excès de la consommation d'alcool en associant notamment des actions de prévention aux soirées
 - Veiller à réduire les nuisances liées à la vie nocturne pour le respect de la tranquillité de tous

La plupart des bars-restaurant du centre ville en sont signataires mais des difficultés d'application sont soulignées :

- Nuisances sonores difficiles à réguler, notamment en fin de soirée

- Changements réguliers des représentants du monde étudiant ce qui limite les actions de prévention

- **L'arrêté municipal de lutte contre l'alcoolisme sur les voies et zones réservées au piétons du 14 juin 2022** interdit la consommation d'alcool de 14h00 à 6h00 en particulier aux abords de la gare, sur le square Boston et sur un périmètre défini du centre ville.

1.7.6. L'insécurité routière et les rodéos urbains

- L'insécurité routière est un sujet abordé par plusieurs interlocuteurs avec notamment une inquiétude vis-à-vis de l'usage des trottinettes électrique sans casque mais aussi du non-respect du code de la route sur certaines voies du centre ville.
 - Besoin de développer les actions de prévention sur ces comportements et de prendre également en compte les abords de certains établissements scolaires
- Concernant les rodéos urbains, après une recrudescence pendant le confinement, ceux-ci restent épisodiques et cycliques et essentiellement concentrés sur le quartier Pavement-Saint-Nicolas.

1.7.7. Les dispositifs de démocratie participative

- La Ville de Laval dispose de plusieurs dispositifs sur lesquels le C.L.S.P.D. pourra s'appuyer pour impliquer les Lavallois et les rendre davantage acteurs de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique :
 - Conseil des jeunes
 - Conseil des seniors
 - Conseils citoyens
 - Budgets participatifs dans les quatre grands secteurs de la commune (Nord-Ouest, Nord Est, Sud Ouest, Sud Est)
- Les travaux du CLSPD pourront également s'appuyer sur le service Laval direct proximité s'agissant des troubles à la tranquillité publique remontés par les habitants via son numéro vert et son adresse mail.

**La présente stratégie territoriale devra répondre aux attentes exprimées
à l'occasion du diagnostic**

2. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Définis pour les trois prochaines années (2023/2026), ils sont adaptés au territoire considéré tout en tenant compte des orientations nationales et départementales.

- **Objectif stratégique n° 1** : Développer les actions de prévention en direction des moins de douze ans et organiser l'identification et l'accompagnement des situations individuelles des mineurs et jeunes majeurs les plus exposés à la délinquance ou à la réitération
- **Objectif stratégique n° 2** : Conforter le réseau VIF existant en l'élargissant à de nouveaux partenaires pour identifier les situations le plus en amont possible et élargir son action au repérage et à l'accompagnement des autres publics vulnérables.
- **Objectif stratégique n°3** : Renforcer la coordination entre la police nationale et la Police municipale, les moyens humains et techniques et associer l'ensemble des partenaires et les citoyens à la « co-production » de tranquillité publique
- **Objectif stratégique n°4** : Relancer les séances de sensibilisation à la prévention de la radicalisation à l'attention des acteurs locaux et s'assurer d'une remontée systématique des informations au niveau de la préfecture
- **Objectif stratégique n°5** : Etudier sur la durée de la présente stratégie territoriale, l'extension éventuelle de ses actions au niveau de Laval Agglomération

3. LA GOUVERNANCE ET LE MODE OPÉRATOIRE

3.1. La gouvernance

- Elle repose sur le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) que préside le Maire à qui la loi du 5 Mars 2007 confie la charge de coordonner la politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Le C.L.S.P.D. de Laval se réunissait jusqu'alors en assemblée plénière une fois par an, en juin de chaque année.
- Il sera désormais réuni :
 - En assemblée plénière en février de façon à disposer des statistiques pour l'ensemble de l'année précédente.
 - En formation restreinte (conseil restreint) au trimestre, afin de suivre l'avancée des travaux, de les évaluer et d'ajuster si nécessaire ceux à venir.
- Un ajustement de l'arrêté de composition du C.L.S.P.D. et la rédaction d'un règlement intérieur seront réalisés.
- Dans tous les cas d'urgence susceptibles de porter atteinte à l'ordre ou la tranquillité public, ou à la suite d'événements graves, les membres du conseil restreint pourront se réunir en cellule de crise en préfecture de la Mayenne.

3.2. Le mode opératoire

Il repose sur les éléments suivants :

3.2.1. Un coordonnateur/ Une coordonnatrice du C.L.S.P.D.

- Jusque-là assurée par la directrice générale adjointe en charge de la proximité, tranquillité et citoyenneté, la coordination du C.L.S.P.D. sera confiée par Monsieur le Maire à un coordonnateur ou une coordonnatrice désigné(e)

3.2.2. Quatre groupes de travail

- **Trois groupes de travail thématiques réunis au quadrimestre :**
 - Groupe 1 : « prévention-éducation-citoyenneté-parentalité » pour décliner les actions relatives à la prévention de la délinquance des mineurs et la prévention de la récidive des mineurs et jeunes majeurs

- Groupe 2 : accompagnement des personnes vulnérables et en particulier des V.I.F.
 - Groupe 3 : tranquillité publique et relation à la population.
- **Un groupe dédié au suivi des situations individuelles encadré par une charte de déontologie réuni au trimestre.**

3.2.3. Les groupes territorialisés

- A ce jour réunis de manière informelle, ils pourront poursuivre leurs réunions à la demande en tant que de besoin, à condition d'y associer le coordonnateur ou la coordonnatrice du C.L.S.P.D.

3.2.4. Un conseil pour les droits et devoirs des familles

- Instance collégiale présidée par le Maire, le CDDF est un outil d'aide et de soutien à la parentalité pour les familles confrontées à des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale (outil créé par l'article le 8 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et transféré à l'article L141-4 du code de l'action sociale et des familles).
- Le CDDF permet d'entendre une famille, de formuler des recommandations, de lui proposer un accompagnement parental, de procéder à un rappel à l'ordre dans un cadre plus solennel

3.2.5. Un Protocole Parquet/Ville de Laval pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre et la mesure de transaction municipale

- Dans la continuité des protocoles signés en 2015 et 2016, signature d'un nouveau protocole avec le Parquet pour la mise en œuvre de ces deux mesures :
- Mesure de rappel à l'ordre qui permet au maire de procéder à une injonction verbale à l'endroit d'un auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques (article L 132-7 du code de la sécurité intérieure).
 - Mesure de transaction municipale qui figure aux articles 44-1 et R15-33-61 et suivants du code de procédure pénale et qui s'applique à des faits contraventionnels ayant causé un préjudice à la commune au titre de l'un de ses biens.

3.2.6. Les G.P.O

- Mis en place par la Police Nationale dans le cadre de la Police de sécurité du quotidien sur les quartiers Saint-Nicolas et les Fourches

3.2.7. Le G.L.T.D.

- Le groupe local de traitement de la délinquance (G.L.T.D.), dont l'animation relève de la compétence de la procureure de la République, permet d'apporter, en cas de mise en tension d'un quartier, une meilleure coordination de l'action des services de justice et de police et une action ciblée.
- Il pourra être activé sur un périmètre géographique précis ou une thématique particulière et pour une durée limitée dans le temps en cas de besoin.

4. LE PLAN D' ACTIONS

4.1. Dans le domaine de la prévention, de l'éducation, citoyenneté, parentalité

- Action : Création d'un « réseau prévention »

- Ceci afin de fixer de manière coordonnée les priorités en matière de prévention primaire et secondaire en élargissant le nombre d'acteurs mobilisés pour mettre en œuvre des actions concertées et dans le même temps organiser le réseau de repérage le plus en amont possible des premiers dysfonctionnements pouvant à terme constituer un risque de basculement dans la délinquance.
- Ce réseau impliquerait prioritairement les partenaires suivants :
 - Éducation nationale (premier et second degré).
 - Chef de projet politique de la ville.
 - Coordinatrice du P.R.E.
 - Services municipaux : jeunesse, éducation (périscolaire), sports, culture, santé
 - Maisons de quartier et CLEP.
 - Centres départementaux de la solidarité du Conseil Départemental.
 - Prévention spécialisée.
 - Tissu associatif au contact des jeunes (associations et clubs sportifs en particulier).
- Avec des thématiques particulières à prendre en compte :
 - Égalité filles/garçons et lutte contre les comportements sexistes (lien au programme d'actions n°2)
 - Absentéisme scolaire.
 - Harcèlement et cyberharcèlement (dispositif PHARE).
 - Prévention de la pré-prostitution (lien au programme d'actions n°2)
 - Vivre ensemble – respect de l'autre et de la tranquillité publique
 - Prévention des risques liés aux addictions en lien avec le contrat local de santé (cf action spécifique supra)
- Objectif : Créer un réseau et habituer ces partenaires à faire remonter les informations concernant les jeunes ou les familles en difficulté ou posant difficulté, afin de pouvoir aborder ces situations dans le groupe dédié au suivi des situations individuelles.

- **Action : Mise en place du groupe de travail dédié au suivi des situations individuelles**
 - C'est la colonne vertébrale du volet « prévention de la délinquance » de la Stratégie Territoriale.
 - Le doter d'une charte de déontologie signée de tous les partenaires impliqués.
 - Aborder les situations repérées par le « réseau prévention » ou tout autre partenaire et désigner pour chaque cas étudié « un tuteur référent » qui en assurera l'accompagnement et le suivi.

- **Action : Prise en compte des indicateurs scolaires et des dispositifs de suivi**
 - Prise en compte en amont de chacune des réunions du groupe de travail n°1 puis examen en séance avec l'IEN et les chefs d'établissements des indicateurs suivants :
 - Signalement d'incidents.
 - Absentéisme
 - Conseil de discipline.
 - Exclusions
 - Prises en charge par INALTA (mesures de responsabilisation/ mesures de prévention)
 - Décrocheurs

- **Action : Développement de l'usage de la mesure de responsabilisation**
 - Inscrite dans l'échelle des sanctions disciplinaires que peut prononcer un Chef d'établissement du second degré, elle peut constituer une alternative à une exclusion temporaire.
 - La commune de Laval, en lien avec l'Education Nationale qui l'utilise déjà dans certains collèges procèdera au recensement des structures d'accueil de la mesure pour en diversifier les profils.

- **Action : Utilisation de la mesure de « rappel à l'ordre » pour les mineurs**
 - En application du protocole à signer avec le Parquet, en particulier en cas d'incidents aux abords des établissements scolaires, ou d'absentéisme scolaire
 - Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient en présence de ses parents ou de ses représentants légaux.

- **Action : Utilisation du Conseil des Droits et Devoirs des Familles (C.D.D.F)**
 - Prévu par le précédent Contrat Local de Sécurité, le CDDF sera installé puis utilisé aussi souvent que nécessaire après avoir revu sa composition et son mode opératoire.

- **Action : Développement des actions collectives de soutien à la parentalité**
 - En lien avec la CAF, le REAAP, INALTA, l'APPUI, les dispositifs d'accueil des jeunes en mal être (Maison des adolescents), rédiger un « livret parentalité » avec les coordonnées et numéros d'appel des structures mobilisables.
 - Développer l'usage de dispositifs de type « café des parents », groupes de parole et organisation de débats concernant :
 - La maîtrise du numérique
 - L'addiction aux écrans et les dangers des réseaux sociaux.
 - Les valeurs de la République et les dangers de la radicalisation.
 - Le rappel du cadre juridique en cas de manquement aux obligations parentales (article 227-17 du code pénal).

- **Action : Etude d'un dispositif spécifique de prise en charge en soirée des 6-11 ans (élèves du primaire) dont les parents ou le parent travaille(nt) en horaires décalés en ciblant plus particulièrement les familles monoparentales**
 - Ceci afin de limiter l'oisiveté des plus jeunes sur l'espace public en soirée plus particulièrement pointé sur :
 - Les Fourches (avec par ailleurs une implication dans les trafics)
 - Saint-Nicolas
 - Hilard
 - Dacterie (quartier Avesnières)
 - Forme à étudier en lien avec l'ensemble des partenaires : animations, aide aux devoirs sur des horaires décalés, service d'aide à domicile (travailleurs familiaux)

- **Action : Poursuivre dans les quartiers en politique de la ville, les interventions de la prévention spécialisée et en particulier sur le quartier des Fourches**
 - L'association INALTA s'inscrit d'ores et déjà dans une démarche « d'aller vers » les 8-21 ans sur les 2 QPV, avec notamment 20 enfants de moins de 11 ans en relation éducative sur Saint-Nicolas mais seulement 5 sur le quartier des Fourches.

- Compte tenu de la présence relevée d'enfants plus jeunes à des heures tardives sur l'espace public des Fourches, densifier la présence sur ce quartier (2 x0,5 ETP à l'heure actuelle contre 3 ETP pour Saint-Nicolas).
 - Ceci supposant toutefois des co-financements complémentaires (Ville, stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, Politique de la Ville, FIPD)
- **Action : Programme d'actions spécifique concernant la prévention des addictions en lien avec le contrat local de santé**
- Actions de prévention-sensibilisation dans les établissements scolaires
 - Actions de sensibilisation dans les lieux d'accueil fréquentés par les jeunes.
 - Relayer les actions conduites dans le cadre des C.E.S.C. des établissements scolaires
 - Thématiques à privilégier :
 - Alcool, tabac, puff, protoxyde d'azote mais aussi Buddha Blues appelé aussi PTC (nouvelle drogue de synthèse à surveiller).
 - Addiction aux écrans, jeux vidéo.
 - Implication de l'association Alcool Assistance, de l'Association Addiction France (ex ANPAA) et des policiers référents
- **Action : Associer à ces travaux les équipes du Conseil Départemental**
- C.R.I.P. (cellule de recueil des informations préoccupantes)
 - Responsables des zones d'action médico-sociale de Laval Est et Laval Ouest et des centres départementaux des solidarités.
 - Pôle de préparation à la majorité.
 - Service éducatif spécialisé dans l'accompagnement des mineurs étrangers (SESAME)
- **Action : Travailler à la densification du nombre d'enfants suivi dans le cadre du P.R.E. (programme de réussite éducative).**
- Porté par le C.C.A.S. de Laval et basé sur les quartiers des Pommeraies, des Fourches et de St Nicolas, le P.R.E devrait pouvoir augmenter le nombre d'enfants bénéficiant de son accompagnement, en particulier sur le quartier des Fourches (149 enfants sur l'année scolaire 2020/2021 – 125 familles dont 55 % résidaient dans le quartier Saint-Nicolas, 19 % dans le quartier des Pommeraies et 15 % dans le quartier des Fourches).

- Action : Implication des partenaires qui assurent l'accompagnement des publics en risque de rupture

- Associer au groupe de travail thématique et au groupe de suivi individuel, les partenaires qui ont la pratique de la mise en place d'accompagnements individuels :
 - La Maison des Adolescents (écoute des 11-21 en situation de mal-être et de leurs parents)
 - La Mission Locale (insertion socioprofessionnelle et accès à l'autonomie des 16-25 ans sortis du système scolaire)
 - L'APPUI (accompagnement des situations complexes pour les 16-25 ans)
- Ceci dans un double objectif :
 - Bénéficier de leur connaissance du public adolescent et de ses besoins
 - Faciliter la mise en œuvre des parcours individuels dans le cadre du groupe de suivi des situations individuelles au regard du réseau dont ils disposent

- Action : Implication de la PJJ et du SPIP

- Mobiliser autant que possible les expositions « 9-13 moi jeune citoyen » et « 13-18 Questions de justice » de la PJJ
- Développer et diversifier les postes de travail non rémunéré (TNR) pour les mineurs et les postes de travail d'intérêt général (TIG) pour les majeurs qui concourent à la prévention de la récidive
 - Mettre en place avec la PJJ et le SPIP des réunions d'information pour une présentation de ces mesures aux services municipaux et aux autres structures aptes à les accueillir
- S'assurer dans le cadre du groupe dédié au suivi individuel des continuités de parcours entre ASE-PJJ et SPIP (dossiers suivis au civil par l'ASE qui basculent au pénal et donc sur la PJJ et dossiers PJJ transférés au SPIP pour les jeunes majeurs de plus de 21 ans.

- Action : Le lien au Contrat Local de Santé et Conseil Local de Santé Mentale

- Lien devenu essentiel au regard des déficits de spécialistes en pédopsychiatrie et psychiatrie sur ce territoire et les situations rapportées par les différents partenaires rencontrés :
 - Appui sur les partenaires du CLSPD pour le repérage des besoins
 - Lien au CLS et au CLSM assuré par la coordination du CLSPD
 - Retour des actions conduites dans le cadre du CLSPD.

4.2. Dans le domaine concernant l'identification et l'accompagnement des publics vulnérables et particulièrement les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes

- **Action : Consolidation du « réseau V.I.F » figurant dans le Contrat Local de Lutte contre les violences conjugales, sexuelles et sexistes**
 - Mise à jour de l'annuaire reprenant les coordonnées de chacun des membres du réseau.
 - Développer et élargir le réseau de repérage des situations aux acteurs au contact des jeunes et des familles (agents municipaux, animateurs des centres sociaux notamment) par des séances de sensibilisation.
 - Développer les interventions sur le thème de l'emprise et du consentement.

- **Action : Poursuite de la diffusion des outils de communication « grand public »**
 - Affiches et flyer avec le numéro vert national – celui de l'intervenante sociale et le QR code en lien aux coordonnées des autres partenaires
 - Supports format poche et carte bancaire avec les coordonnées des partenaires
 - Diffusion du violentomètre en lien avec les commerçants (sacs à pain, bars-restaurants, boutiques de vêtements, ...).

- **Action : Suivi des situations individuelles**
 - Etudier la possibilité d'aborder les situations nominatives dans le cadre d'une séquence dédiée du groupe thématique prévu pour ce programme, en lien avec la cellule de suivi départementale des situations non judiciairisées (*cette cellule est animée par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femme/homme*) »

- **Action : Pérennisation du poste d'intervenante sociale au commissariat de Laval.**
 - Positionné au niveau requis, ce poste est essentiel pour intervenir dès l'accueil au commissariat d'une victime souhaitant dénoncer des faits de VIF.

- **Action : Actions en direction des auteurs**
 - Poursuite des stages de responsabilisation développés par le SPIP
 - Faire connaître le Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) pour favoriser les orientations par les partenaires du réseau VIF et l'orientation spontanée des auteurs eux-mêmes

- Action : Poursuite du travail déjà engagé concernant l'hébergement d'urgence et l'hébergement temporaire des victimes

- Ce volet est abordé dans le cadre des groupes de travail du protocole départemental de mobilisation et de lutte contre les violences intrafamiliales
- Prise en compte dans le cadre du CLSPD des besoins repérés dans ce cadre (saturation du dispositif à certaine période de l'année)

- Action : Mobilisation des bailleurs sociaux pour l'hébergement des auteurs

- Seuls deux places sont actuellement disponibles (gérées par les Deux Rives-Revivre devenues aujourd'hui ENOSIA) pour les auteurs sortant de prison ou faisant l'objet d'une éviction du domicile

- Action : Poursuite des mesures relevant des dispositifs judiciaires

- Sécurisation des dépôts de plainte.
- Remontée systématique de la connaissance de ces faits au Parquet.
- Usage du téléphone grave danger (T.G.D.) et du bracelet anti-rapprochement (B.A.R.)
- Maintien de la victime au domicile et éviction du conjoint violent.

- Action : Ouverture du dossier relatif à la prostitution des mineurs

- Actions d'éducation des jeunes en ciblant le thème de la pré-prostitution (photos dénudées envoyées sur le net ou postées sur les réseaux sociaux) – en lien avec le groupe n°1

- Action : Dispositifs spécifiques pour les enfants victimes ou témoins de ces violences

Au-delà des compétences du Conseil départemental en matière de protection de l'enfance et de la mobilisation du groupe de protection des familles de la DDSP :

- Ecoute privilégiée des mineurs au Bureau d'aide aux victimes (VPP53), à la Maison des adolescents et à la Citadelle
- Relance du projet souhaité par le Parquet relatif à la mise en place d'une unité d'accueil pédiatrique enfance en danger au CH de Laval en lien avec l'ARS
- Examen de la possibilité de ce que les mineurs résidant à Laval puissent être entendus dans le cadre de la salle Mélanie de la gendarmerie nationale

- **Action : Prise en compte spécifique des atteintes aux élus et aux personnes dépositaires de l'autorité ou chargées d'une mission de service public**

Les élus, les forces de l'ordre, les pompiers, le personnel hospitalier sont désormais devenus des cibles pour certains.

- Une attention particulière sera accordée à ces faits afin que le parquet en soit systématiquement informé et puisse y donner les suites judiciaires adaptées.

- **Action : Organisation du repérage des victimes « invisibles »**

Comme cela est déjà engagé pour les violences conjugales et les violences intrafamiliales, s'appuyer sur les partenaires du C.L.S.P.D. et les acteurs locaux pour identifier les personnes vulnérables, victimes potentielles ou avérées et les orienter vers les dispositifs d'accès au droit et d'aide aux victimes existants :

- Mineurs victimes de harcèlement.
- Personnes âgées isolées (en lien notamment avec le CCAS et les associations ou services d'aide à domicile)
- Personnes en situation de handicap.
- Personnes en situation de prostitution
- Personne en errance.
- Mutilations sexuelles, mariages forcés et condition des femmes en particulier dans la communauté guinéenne.

- **Action : Accès aux droits et aide aux victimes généraliste**

- Réaliser une plaquette de toutes les permanences assurées sur la commune au titre de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes (juriste du CDAD, CIDFF, AAP53, ISC)
- Consolider les permanences au Point Justice situé à Saint Nicolas.
- Prendre en compte les besoins de permanences juridiques et d'aide aux victimes sur les autres quartiers de la Ville dans le cadre du CLSPD.

4.3. Dans le domaine de la tranquillité publique

4.3.1. Lutte contre la délinquance

- Action : Partage des données statistiques

- Chaque acteur intervenant dans ce domaine dispose à son niveau de données statistiques qui ne sont pas systématiquement portées à la connaissance de l'équipe municipale.
 - Police Nationale.
 - Police Municipale (logiciel en cours de mise en place).
 - Bailleurs Sociaux et transporteurs.
- Chacun de ces partenaires établira une grille d'items spécifiques qui donnera lieu à une communication au niveau du maire, de l'élu référent et de la coordination du CLSPD à échéances régulières.

- Action : Cartographie partagée

- Pour pouvoir ajuster autant que nécessaire les moyens humains et les moyens techniques, une cartographie des faits constatés pour 10 principaux items suivis par la Police nationale sera établie à partir du S.I.G. municipal (infractions de voie publique les plus récurrentes et infractions liées aux stupéfiants)
- Cette cartographie sera couplée avec celle des implantations des caméras de vidéoprotection et de leurs cônes de vision (cf action supra)
- Cartographie mensuelle – trimestrielle et annuelle

- Action : Ajustement des moyens humains de la Police Nationale et de la Police Municipale

- Pour la Police Nationale
 - L'effectif qui était de 162 en juillet 2022 a été porté à 170 en septembre 2022
 - Viser sur la durée de la présente stratégie territoriale la conservation et la consolidation de cet effectif opérationnel
- Pour la Police Municipale
 - L'objectif est de porter son effectif de 9 à 12 sur ce mandat.
 - Au regard de la taille de la commune, de la nature de ses quartiers, du niveau de la délinquance constatée, cet effectif pourrait encore être renforcé à l'issue d'un second mandat municipal, et ses équipements et notamment son armement réévalués une fois la réorganisation de la Police Municipale réalisée et son projet de service validé (étude en cours sur la réorganisation du service).

- **Action : Complémentarité Police Nationale /Police Municipale**
 - Une plus grande complémentarité est attendue entre ces deux forces notamment pour :
 - La sécurisation des grands événements festifs et culturels
 - Les ivresses publiques et manifestes (I.P.M.).
 - Les opérations de sécurité routière.
 - La gestion des matchs à risque du Stade Lavallois
 - Utiliser pour cela les réunions mensuelles prévues par la convention de coordination PN/PM en y associant autant que nécessaire le SDIS

- **Action : Maintien des G.P.O. (groupes de partenariat opérationnel) sur Saint-Nicolas et sur les Fourches.**
 - Mis en place par la Police nationale dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, les GPO permettent notamment de lutter contre les occupations de halls d'immeubles, les lieux de deal, les rodéos de motos.

Sous l'impulsion de la procureure de la République, ils peuvent évoluer évoluent en GLTD, afin de permettre une action coordonnée ciblée.

- **Action : Implication de l'ensemble des partenaires du CLSPD dans le repérage des points de deal**
 - A l'occasion du diagnostic, un certain nombre de points ont été plus particulièrement identifiés comme des lieux de deal voire de trafic.
 - Le caractère mouvant des points de deal sur les 2 QPV en particulier nécessite la mobilisation de l'ensemble des partenaires dans le repérage : Bailleurs, GLEAM, Maisons de quartier, chefs d'établissements scolaires, habitants
 - Les procédures de remontées des informations seront étudiées en lien avec la Police nationale dans le cadre du groupe de travail n°3 du CLSPD
 - La poursuite des opérations de lutte contre les stupéfiants et du développement de l'usage de l'amende forfaitaire délictuelle pour les usagers devrait permettre de réduire à tout le moins les « points visibles » générateur d'un sentiment d'insécurité.

- Action : Evaluation et ajustement des réseaux de vidéoprotection

- Établir la cartographie avec les cônes de vision des caméras de vidéoprotection urbaine existantes
- A partir du tableau reprenant le positionnement et le type de caméras, dresser l'état des caméras opérationnelles ou non opérationnelles car vieillissantes
- Prendre également en compte le positionnement des caméras de vidéoprotection des équipements communautaires (caméras d'agglomération) et des autres partenaires (bailleurs, SNCF et CH de Laval notamment)
- Dresser la cartographie des points sensibles non traités comme les quartiers en Q.P.V., les entrées et sorties de la commune et examiner le repositionnement des caméras de l'hypercentre dans le cadre de la rénovation de la place du 11 Novembre.
- Privilégier le redéploiement des caméras opérationnelles sur les points identifiés comme prioritaires et évaluer les éventuels besoins en caméras complémentaires
- Installer le PC de vidéoprotection dans les nouveaux locaux de la Police municipale, ou à défaut, doter le PC d'opérateurs de vidéoprotection en capacité de visualiser les images sur les horaires de fonctionnement de la Police Municipale.

- Action : Etude de sûreté et de sécurité publique dans le cadre nouveau programme de renouvellement urbain

- La mise en œuvre du nouveau PNRU sur le quartier Saint-Nicolas nécessite d'intégrer plus qu'elle ne l'a été jusqu'ici la dimension sécurité-sûreté dans les projets d'aménagements
- Cette étude de sûreté et de sécurité publique peut être réalisée en lien avec les référents sûreté de la Police nationale sur la base du projet actuel puis se poursuivre tout au long du déploiement du programme
- Le SDIS devra également y être associé

- Action : Renforcer le suivi des missions de médiation urbaine du G.L.E.A.M. (Groupement local d'employeurs d'agents de médiation)

- Lieux et horaires d'intervention et missions à préciser, ceci afin de le rendre le plus opérationnel possible
 - Besoin d'une présence à la piscine municipale l'été (Saint-Nicolas) : d'ores et déjà prévue pour l'été 2023
 - Besoin de prendre également en compte l'Aquabulle
 - Besoin d'une flexibilité pour la gestion de tensions ponctuelles sur les différents quartiers de la Ville

- Coopération à renforcer avec la Police municipale et la Police nationale en matière de retour d'informations sur les difficultés relevées sur les lieux d'intervention du GLEAM
- **Action : Associer au groupe de travail n°3 du CLSPD l'ensemble des partenaires concernés par les questions de sécurité**
 - SDIS,
 - Représentants des commerçants de Laval,
 - Représentants des transporteurs,
 - Service de l'hôpital de Laval en charge de la sécurité
- **Action : Consolidation du travail déjà réalisé dans le cadre de la charte de la vie nocturne**
 - Lien avec les cafetiers, restaurateurs et les représentants des métiers de la nuit
 - Lien à renouer avec le milieu étudiant
 - Poursuite des actions de prévention lors des manifestations festives
- **Action : Mise en œuvre du nouveau protocole à signer avec le Parquet pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre et de la transaction municipale**
 - Systématiser l'usage du rappel à l'ordre pour les majeurs en application de l'article L132-7 du code de la sécurité intérieure.
 - Décliner la mesure de transaction municipale
 - Créée par l'article 50 de la loi du 31 mars 2006, la mesure figure aux articles 44-1 et R-115-33-61 et suivants du code de procédure pénale.
 - Elle s'applique aux contraventions que les agents de police municipale (ou le maire en tant qu'officier de police judiciaire) sont habilités à constater par procès-verbal et qui sont commises au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens par un majeur.

- **Action : lutter contre l'insécurité routière**

Au-delà des actions conduites dans le cadre du PDASR

- Mettre en œuvre les orientations nationales visant à lutter contre les rodéos urbains (saisine et destruction des engins motorisés)
- Prendre en compte le problème des trottinettes électriques en rappelant les articles du code de la route et les amendes encourus (flyer « prévention » puis actions répressives)
- Prendre en compte les besoins d'aménagement et de sécurisation aux abords des établissements scolaires

4.3.2. Implication de la population

- En complément de l'implication du SDIS, des commerçants, des bailleurs et des transporteurs dans les travaux du CLSPD :

- **Action : Prise en compte plus systématique des doléances transmises à Laval Direct Proximité (numéro vert de la ville de Laval traitant les requêtes des usagers concernant les désordres sur l'espace public)**

- Transmission de l'ensemble des doléances relevant de la tranquillité publique à la coordination du CLSPD ainsi que des retours assurés par les services sur les suites données

- **Action : Poursuite des actions menées par la Police Nationale**

- Permanences des deux délégués cohésion police/population sur les quartiers Saint-Nicolas et Fourches avec un partenariat à conforter sur Saint-Nicolas
- Relance des café-rencontres

4.4. Dans le domaine de la prévention de la radicalisation

- **Action : Constitution d'un réseau de « capteurs » parmi les services municipaux et partenaires au contact des populations**
 - Relance des séances de sensibilisation à la reconnaissance des signaux faibles de radicalisation.

- **Action : Mode de liaison ville/préfecture**
 - Le réseau de « capteurs » au sol a vocation à remonter des informations en mairie au niveau du « référent radicalisation » à désigner afin de transmettre les signalements au renseignement territorial ou au groupe d'évaluation départemental.
 - Le mode opératoire à mettre en place et les séances de sensibilisation feront l'objet d'une mise au point avec le cabinet de madame la préfète de la Mayenne.

4.5. Dans le domaine de la relation aux autres communes de Laval Agglomération

- **Action : Proposition d'associer les trois autres communes de la circonscription de sécurité publique au C.L.S.P.D. de Laval**
 - Afin d'initier le partenariat intercommunal
 - Deux de ces communes (Saint-Berthevin et Bonchamp-lès-Laval) étant désormais soumise à l'obligation de disposer d'un CLSPD

- **Action : Organisation d'une conférence annuelle prévention/sécurité au niveau de l'agglomération.**

Les individus en situation de commettre des infractions ont un rayon d'action supérieur aux frontières communales.

- Il conviendra d'initier la réflexion autour du CLSPD et des communes associées ou de la création d'un C.I.S.P.D d'agglomération, ainsi que sur la définition d'une stratégie territoriale à ce niveau avec à la clé la réflexion sur :
 - Une police municipale intercommunale.
 - Un C.S.U. intercommunal.
 - Un coordonnateur prévention de la délinquance à cette échelle.

5. ÉVALUATION

- La présente stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sera évaluée à partir d'**indicateurs d'activités et de résultats définis collégalement pour chacun des groupes de travail** (5 à 8 indicateurs par groupe) et des indicateurs statistiques de la police nationale.
- Elle sera également dotée d'un **tableau de suivi de l'état d'avancement des actions**.
- **L'ensemble constituant un « tableau de bord » dont les résultats seront présentés à l'occasion des réunions du conseil plénier et du Conseil restreint du C.L.S.P.D.**
- Un bilan de la stratégie territoriale sera dressé dans les six mois précédant son échéance.

6. LA COMMUNICATION

- Elle est essentielle à la bonne connaissance de la politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation tant en ce qui concerne l'équipe municipale de la Ville de Laval et ses services que les équipes des partenaires institutionnels et locaux mais aussi la population.
- Dès lors, la communication sera assurée à deux niveaux.

6.1. Communication interne Mairie

- Il s'agira de :
 - Informer d'abord le conseil municipal des objectifs poursuivis par la stratégie territoriale et du plan d'actions retenu.
 - Présenter de la même manière à toutes les directions et services municipaux et/ou communautaires la synthèse du plan d'actions et les outils mis en place
 - Avoir des échanges réguliers avec les élus, les directeurs et chefs de services à l'occasion des réunions internes en Mairie mais aussi à l'occasion des réunions du C.L.S.P.D. et des groupes de travail.
 - Tenir régulièrement informé le bureau municipal de l'avancée des travaux

6.2. Communication externe

- A l'issue de chaque réunion du C.L.S.P.D., monsieur le maire de Laval, madame la préfète de la Mayenne et madame la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Laval auront la capacité de tenir une conférence de presse.

- La commune pourra également utiliser son magazine municipal bimestriel ou son site internet pour mettre en avant une thématique spécifique de la stratégie territoriale (contenu à soumettre à la validation de madame la préfète et de madame la procureure de la République).
- Des réunions d'informations sur les actions conduites pourront également être organisées avec les instances de démocratie participative.
- Les partenaires institutionnels et locaux pourront à leur tour relayer ces informations vers leurs mandants ou publics cibles.
- Toutefois, en cas d'incidents ou de faits majeurs, seuls madame la préfète, monsieur le maire et madame la procureure de la République seront habilités à s'exprimer.

7. FINANCEMENTS

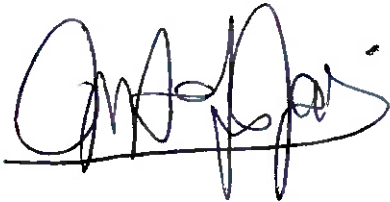
- Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés et de mettre en œuvre les actions qui en découlent, la présente stratégie territoriale devra pouvoir disposer des budgets nécessaires.
- Les crédits mobilisables et qu'il conviendra d'évaluer sont les suivants :
 - Budget municipal de droit commun
 - Budget de droit commun des différents ministères concernés
 - Budget de la Communauté d'Agglomération
 - Budget du Conseil départemental
 - Budgets de la Région
 - Budget des autres partenaires (bailleurs, transporteurs...)
 - Crédits de la branche famille gérés par la CAF (Parentalité - Fonds publics et territoires)
 - Crédits de la politique de la ville
 - Crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
 - Crédits de la MILDECA
 - Crédits du plan départemental d'actions pour la sécurité routière

8. SIGNATURES

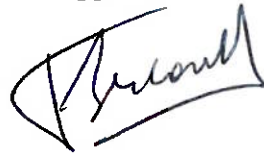
- La présente stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Laval est signée pour une période calendaire de trois ans (2023-2026).

Fait à Laval, le 28 juin 2023

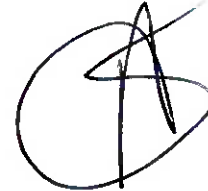
Madame la Préfète de la
Mayenne



Monsieur le Maire de Laval,
Président de Laval
Agglomération

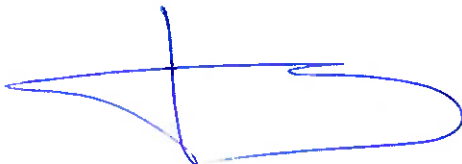


Madame la Procureure de la
République près le Tribunal
Judiciaire de Laval



Monsieur le Directeur
Académique des Services
de l'Éducation Nationale de
la Mayenne

*ptd le receveur
général*



Monsieur le Président du
Conseil départemental de la
Mayenne



